

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 28, 2023

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met with videoconference this day at 9:30 a.m. [ET] to consider possible amendments to the Rules, pursuant to rule 12-7(2)(a) of the Rules.

Senator Diane Bellemare (Chair) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. We are continuing our study on committee structure and mandates. Last week, we heard from Shaila Anwar, who gave us more of a macro-analysis, with statistics on meetings, bills and committee budgets.

Today, we are hearing from the committees, themselves. We invited the current and former chairs and deputy chairs of all the committees, as well as former senators who were active committee members, to share their thoughts on the work they do, the way in which they view the role of their committee in relation to the role of the Senate, and a range of issues pertaining to how committee work is organized.

We asked each of the senators to give an opening statement.

Without further ado, we will get started. We have with us today four senators representing the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. We will go in alphabetical order, beginning with Senator Boisvenu, followed by Senators Cotter, Jaffer and Joyal.

Hon. Pierre-Hugues Boisvenu: This is an honour, especially to be here with current and former colleagues. Normally, you would have started with the senator who was a former committee chair, who did a fantastic job and with whom I really enjoyed working.

I have been on the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs for the past 14 years. Eight of those years, I have served as the committee's deputy chair. I was practically born there.

It's one of the committees with a massive workload, especially legislation-wise. I don't mean to diminish the work of the other committees, of course. In addition, when the committee has time — which is rare — it carries out special studies. One of our

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 28 mars 2023

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier des amendements possibles au Règlement, conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement.

La sénatrice Diane Bellemare (présidente) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bienvenue au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Nous poursuivons aujourd'hui l'étude de la structure et des mandats des comités. La semaine dernière, nous avons entendu Mme Shaila Anwar, qui a présenté une analyse plus macro de la situation et nous a donné des chiffres sur les réunions, les projets de loi et les budgets des différents comités.

Aujourd'hui, nous commençons nos audiences avec les comités eux-mêmes. Nous avons invité, pour chacun des comités, les présidents et les vice-présidents actuels et précédents, de même que les anciens sénateurs qui ont participé activement à ces comités pour qu'ils nous donnent leur perspective sur les travaux qu'ils ont faits, sur la façon dont ils voient la mission de leur comité par rapport à la mission du Sénat et sur toutes sortes de questions liées à l'organisation des travaux des comités.

Nous avons demandé à chacun de préparer des remarques d'introduction.

Sans plus tarder, nous allons commencer le débat, parce que nous avons devant nous aujourd'hui le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Nous avons quatre sénateurs. Nous allons procéder par ordre alphabétique en commençant par le sénateur Boisvenu, qui sera suivi des sénateurs Cotter, Jaffer et Joyal.

L'honorable Pierre-Hugues Boisvenu : C'est un honneur, d'autant plus que je suis parmi des collègues actuels et anciens. Normalement, vous auriez dû commencer par celui qui a déjà été président du comité, qui a fait un travail formidable et avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir.

Je siège au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles depuis 14 ans, dont 8 ans comme vice-président. J'y suis presque né.

C'est l'un des comités — sans vouloir déprécier les autres — qui a une charge de travail énorme, particulièrement sur le plan législatif. De plus, lorsqu'il en a le temps — ce qui est rare —, il réalise des études particulières. L'une des dernières études qu'il

last studies focused on court delays, and the report is considered a reference on the subject.

The first thing I would say about the committee's work has to do with workload. I think the workload and its impact have been underestimated. That is why we have to work with haste.

That was the case recently with government bills that had been passed in the House of Commons and were being studied in the Senate. That work was really fast-tracked to meet the government's deadlines. Studying bills with haste impacts the quality of our work when it comes to hearing from witnesses, digging into issues deeper and even fulfilling the Senate's mission. That mission centres on quality, not quantity.

The second thing I would say pertains to a situation that has existed since 2015, the extensive representation of every group on committees. As a result, the committee's membership has gone from 8 to 11 senators. I think that's the biggest impediment. Why? The committee hears from three witnesses, and each senator has four minutes to question the witnesses. These are individuals with expertise, so we should be asking probing questions, not simply gleaning information from them. That also hinders the work of the committee chair, who has to be a timekeeper much more than a facilitator or leader trying to achieve broad consensus over a bill or study.

I think the Senate has a choice to make. Is it going to put representation above quality? I think we have to decide. Personally, my preference is always to put quality first. I will always give committee members who have extensive legislative knowledge the opportunity to discuss issues with the witnesses, as opposed to simply questioning them. There are usually three or four witnesses appearing before the committee at once. There are 11 senators sitting around the table, and each of them has four minutes to question the witnesses. If I put myself in the witnesses' shoes, it's enough to make my head spin. All we are able to do is scratch the surface of an issue, so when we draft reports on bills or studies, we're just working with the information we have gleaned.

I think committee members can do more and can do better. I think the structure of committees is diminishing the quality of our work right now.

Those are my thoughts. I look forward to discussing them with you. The two things I'd like you to take away are the haste with which we have to work — because of the workload — and the quality over quantity element, which significantly hinders the work of committees.

a réalisées est celle sur les délais dans le système judiciaire, dont le rapport a fait office de référence.

Le premier commentaire que je ferais par rapport au travail du comité a trait à la charge de travail. Je pense qu'on sous-estime la charge de travail et les répercussions de cette dernière. C'est la raison de la nature expéditive de nos travaux.

On l'a vu récemment avec des projets de loi gouvernementaux qui avaient été adoptés à la Chambre des communes ou qui étaient à l'étude au Sénat. On a vraiment expédié ces travaux pour respecter les délais du gouvernement. L'étude expéditive de ces projets de loi a des répercussions sur la qualité de nos travaux en ce qui a trait à l'écoute de nos témoins, à l'approfondissement des sujets et à la mission même du Sénat qui est une mission qualitative, et non quantitative.

Le deuxième élément qui existe depuis 2015 est la très grande représentativité de tous les groupes aux comités, qui a fait en sorte qu'on est passé de 8 à 11 membres. Je dirais que c'est le plus grand handicap. Pourquoi? Lorsqu'on est devant un comité, il y a trois témoins, et chaque sénateur a quatre minutes pour questionner des témoins qui ont des connaissances qui méritent d'être plus approfondies, plutôt que de simplement les glaner. Cela handicape aussi le travail du président du comité, qui devient un gardien du temps beaucoup plus qu'un animateur ou un leader qui tentera d'atteindre de grands consensus autour d'un projet de loi ou d'une étude.

Je pense que le Sénat se trouve devant un choix : allons-nous prioriser la représentativité au détriment de la qualité? Je pense que c'est notre choix. Personnellement, la qualité sera toujours ma priorité. Je vais toujours laisser du temps aux membres du comité qui ont de très grandes connaissances sur le plan législatif, afin qu'ils puissent discuter avec nos témoins, plutôt que de strictement les questionner. Je me mets à la place des témoins qui apparaissent devant le comité, qui sont trois ou quatre à la fois, et qui voient 11 personnes autour de la table qui ont quatre minutes chacune; c'est étourdissant. On ne fait que glaner les sujets, ce qui fait en sorte que lorsqu'on rédige nos rapports sur les projets de loi ou sur les études, on continue de glaner.

Je pense que les membres du comité peuvent faire plus et peuvent faire mieux et que c'est la structure même qui dégrade la qualité de notre travail actuellement.

Voilà ma réflexion. On prendra du temps pour échanger avec vous. Les deux points à retenir sont la nature expéditive en raison de la charge de travail et la nature qualitative au détriment de la quantité, qui handicape beaucoup notre travail au sein des comités.

[English]

Hon. Brent Cotter: Thank you, Madam Chair and members of the committee. I believe this is the first time I have ever testified before a Senate committee. It's a great honour, and I am, understandably, very nervous.

I propose to make three or four simple points, if I may. As you will know, I am new to the chair of the Legal and Constitutional Affairs Committee and, in that context, I think it's fair to say I have learned great deal about chairing committees from others of you in this room. I note Senator Black and, particularly in the context of the Legal and Constitutional Affairs Committee, Senators Jaffer and Boisvenu, and from a distance and from reading, former Senator Joyal. In that respect, I will significantly defer to and, I'm sure, endorse many of the observations that they have made or will make.

With respect to the Legal and Constitutional Affairs Committee and in the context of your work, I have three points to convey. The first is that based both on my own experience and the statistical information collected by clerks regarding committee activities, I think it's fair to say that LCJC is one of the workhorse committees of the Senate. By this, I mean it has a central responsibility and a substantial responsibility in relation to the review of much government legislation grounded in law. This work tends to be highly disciplined, and I think it's fair to say that the committee adequately and honourably fulfills this work week in and week out. It benefits from a composition that includes a significant number of legally trained senators but also from the perspective of those who are not too severely immersed in law, if I may say.

There are consequences to this. The workhorse responsibility of the committee does appear to impede its opportunity to undertake special studies. This is of some significance given that we do not have the time to examine the components of the law, and particularly the criminal law, in a very orderly way. I worry that some of the expertise and enthusiasm of committee members is not fully taken advantage of as a result of this limitation. While the new Law Commission of Canada offers a useful vehicle for this more comprehensive study, it does not entirely compensate for the limitations on the ability of the Senate, and particularly this committee, to undertake such studies, often resulting in highly regarded, valuable and useful reports.

In some respects, to be fair, we are the author of our own problems. Here I mean more generally the Senate. What I mean by this is that a not insignificant portion of our work tends to be the consideration of amendments to very specific provisions of the criminal law, piecemeal, understandably, and often what seem to be Band-Aids, when a more comprehensive

[Traduction]

L'hon. Brent Cotter : Merci, madame la présidente et chers membres du comité. Je crois que c'est la première fois que je témoigne devant un comité du Sénat. C'est un grand honneur et je suis, à juste titre, très nerveux.

J'aimerais, si possible, faire trois ou quatre remarques simples. Comme vous le savez, je préside depuis peu le comité des affaires juridiques et constitutionnelles et, dans ce contexte, je pense qu'il est juste de dire que j'ai beaucoup appris sur la présidence des comités de la part d'autres personnes présentes dans cette salle. Je note la présence du sénateur Black et, en particulier dans le contexte du comité des affaires juridiques et constitutionnelles, de la sénatrice Jaffer et du sénateur Boisvenu et, à distance et d'après ce que j'ai lu, de l'ancien sénateur Joyal. À cet égard, je m'en remettrai largement aux observations qu'ils ont formulées ou qu'ils formuleront, et je suis certain que je les soutiendrai.

En ce qui concerne le comité des affaires juridiques et constitutionnelles et dans le contexte de votre travail, j'ai trois points à faire valoir. Premièrement, sur la base de ma propre expérience et des renseignements statistiques recueillis par les greffiers au sujet des activités des comités, je pense qu'il est juste de dire que le comité des affaires juridiques et constitutionnelles est l'un des comités les plus actifs du Sénat. Je veux dire par là qu'il a une responsabilité centrale et substantielle en ce qui concerne l'examen d'une grande partie de la législation gouvernementale fondée sur le droit. Ce travail tend à être très discipliné et je pense qu'il est juste de dire que ce comité s'acquitte de cette tâche de manière adéquate et honorable, semaine après semaine. Il bénéficie du fait qu'il compte un nombre important de sénateurs ayant une formation juridique, mais aussi du point de vue de personnes qui, disons, ne baignent pas trop dans le droit.

Ce n'est pas sans conséquence. Les énormes responsabilités du comité semblent en effet l'empêcher d'entreprendre des études spéciales. C'est très important étant donné que nous n'avons pas le temps d'examiner les composantes du droit, et en particulier du droit pénal, de façon très ordonnée. Je crains que cette limitation nous empêche de mettre pleinement à profit l'expertise et l'enthousiasme des membres du comité. Si la nouvelle Commission du droit du Canada constitue un instrument utile pour cette étude plus complète, elle ne compense pas entièrement l'incapacité du Sénat, et en particulier de ce comité, à entreprendre de telles études, qui aboutissent souvent à des rapports très appréciés, utiles et précieux.

À certains égards, nous sommes à la source de nos propres problèmes. Je parle ici plus généralement du Sénat. Ce que je veux dire par là, c'est qu'une partie non négligeable de notre travail consiste généralement à examiner au coup par coup des amendements à des dispositions très précises du droit pénal, ce qui est compréhensible. Ces examens semblent souvent être des

consideration of segments of the criminal law appears to be called for. This is a worry for me, quite frankly.

My second point, connected with the first, is that the committee occasionally loses time because of overlapping Senate Chamber activity. In this regard, it would be useful if there were a standard understanding or order that this committee and perhaps two or three other of the significant committees of the Senate can still meet concurrently when the Senate is in such conflict. There is a dialogue about this in the coming week, but I think that would be valuable. There is not urgency to every bill we consider, but as Senator Boisvenu noted, it is often the case, and, as present circumstances highlight for us, senators' own bills that are referred to committee or likely to be referred to our committee in the near future are piling up, and it is somewhat disrespectful to have to say to them continually that it will be months before we are able to entertain and examine their bills.

Third — and associated with these two earlier points — from time to time discussions are held to refer certain bills to committee that have a meaningful legal component that is relevant to the core mandate of Legal and Constitutional Affairs. Given the workload of LCJC, my impression is that these bills are occasionally referred to other committees for purposes expeditious, when at least some aspects of such bills deserve LCJC consideration. I can mention one or two, if it is helpful.

While I understand these decisions are taken elsewhere, it would be valuable if we had a working protocol where the decision makers consulted with the chair of LCJC, who, in consultation with the executive or steering group of the committee, was able to advise on the wisdom of a bill or a portion of such a bill being referred to LCJC. I don't mean to be disrespectful of other committees, but a meaningful piece of a bill, particularly if it impacts the Criminal Code, ought to be the purview of this committee, and sometimes it isn't.

Let me conclude by saying simply that serving on every committee of the Senate with which I have been associated has been a very positive experience. It has been an honour to serve on the Legal and Constitutional Affairs Committee in the brief time I've had the opportunity to chair the committee, a committee which is extremely well supported by its clerk and professional team. There is a discipline and professionalism to the fulfillment of our responsibilities somewhat different from other committees, but there are ways in which I think we could strengthen our work and create greater opportunities to take

solutions de fortune, alors qu'un examen plus complet de certains segments du droit pénal semble être nécessaire. Très franchement, ce fait me préoccupe.

Mon deuxième point, qui est lié au premier, est que le comité perd parfois du temps en raison du chevauchement des activités de la Chambre du Sénat. À cet égard, il serait utile d'établir un accord ou un ordre standard en vertu duquel ce comité et peut-être deux ou trois autres des comités importants du Sénat pourront toujours se réunir simultanément lorsque le Sénat est confronté à ce type de conflit. Il est prévu que l'on aborde cette question au cours de la semaine prochaine, mais je pense que cette mesure serait utile. Tous les projets de loi que nous examinons ne sont pas urgents, mais comme l'a souligné le sénateur Boisvenu, c'est souvent le cas et, comme le montrent les circonstances actuelles, les projets de loi des sénateurs qui sont renvoyés à notre comité ou susceptibles de l'être dans un avenir proche s'accumulent, et il est quelque peu irrespectueux de devoir leur dire continuellement qu'il faudra des mois avant que nous soyons en mesure d'étudier et d'examiner leur projet de loi.

Troisièmement — et ce point est lié aux deux précédents — des discussions ont lieu de temps à autre pour renvoyer au comité certains projets de loi qui comptent une composante juridique significative liée au mandat principal du comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Compte tenu de la charge de travail du comité, je pense que ces projets de loi sont parfois renvoyés à d'autres comités à des fins de rapidité, alors qu'au moins certains aspects de ces projets de loi mériteraient d'être examinés par le comité. Je pourrais en citer un ou deux, si vous le souhaitez.

Bien que je comprenne que ces décisions soient prises ailleurs, il serait utile de disposer d'un protocole de travail en vertu duquel les décideurs consulteraient le président du comité des affaires juridiques et constitutionnelles, qui, en consultation avec le groupe de direction ou le groupe directeur du comité, pourrait donner son avis sur le bien-fondé du renvoi d'un projet de loi ou d'une partie d'un projet de loi à ce comité. Je ne veux pas offenser les autres comités, mais un élément important d'un projet de loi, en particulier s'il a une incidence sur le Code criminel, devrait relever de la compétence de ce comité, ce qui n'est pas toujours le cas.

Permettez-moi de conclure en disant simplement que le fait de siéger à tous les comités du Sénat auxquels j'ai été associé a été une expérience très positive. Il a été pour moi un honneur de siéger au comité des affaires juridiques et constitutionnelles pendant le peu de temps où j'ai eu l'occasion de présider ce comité, qui est extrêmement bien soutenu par son greffier et son équipe de professionnels. La discipline et le professionnalisme dont nous faisons preuve dans l'exercice de nos responsabilités diffèrent quelque peu de ce qu'on observe dans d'autres comités, mais je pense que nous pourrions renforcer nos travaux et créer

advantage of the skill set of senators who serve on the committee. I'm honoured to be part of that work.

Thank you.

The Chair: Thank you very much, Senator Cotter.

Hon. Mobina S. B. Jaffer: Thank you very much for inviting me to speak today. Goodness, I am nervous. I do not want to repeat what my colleagues have said, so I will go onto another topic.

I will start off by pointing out that one of the key differences between the Senate and the other place is that we have a mandate not only to provide sober second thought but to proactively study issues important to Canadians in a way that isn't possible by elected officials.

Having served on the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs for many years, I have thought about the mandate of the Legal Committee, and I am of the opinion that the committee only deals with half the mandate. Presently, the committee's time is spent on studying government bills and bills introduced by senators. At the moment, normally the committee will only study government legislation, constitutional and judicial reviews and bills on elections. The committee spends a vast majority of its time studying government legislation or bills introduced by senators, which leaves very little time for other business.

In addition to providing sober second thought, I believe the committee also needs to study issues that the other place would never have the time to study, such as:

Statutory review clauses reveal an uncertainty at the time of the bill's passing and, without conducting these reviews, problems may arise that the legislature will not be made aware of and will not act upon. Ms. Anwar, when she was at your committee, stated that typically LCJC has time to conduct its reviews at the start of the session and then invariably runs out of time.

Studies. As a house of sober second thought, it is very important that we do carry out studies of important constitutional and legal matters. I believe it is the Senate's most important role. The most recent study we did was in 2016 with the report entitled *Delaying Justice Is Denying Justice*. We have not been able to study the six recommendations we made in the report.

plus d'occasions de tirer parti de l'ensemble des compétences des sénateurs qui siègent au sein du comité. C'est un grand honneur pour moi de participer à ce travail.

Merci.

La présidente : Merci beaucoup, sénateur Cotter.

L'hon. Mobina S. B. Jaffer : Merci beaucoup de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui. Je suis très nerveuse. Je ne veux pas répéter ce que mes collègues ont dit, je vais donc aborder un autre sujet.

Je vais commencer par souligner que l'une des principales différences entre le Sénat et l'autre endroit est que notre mandat consiste non seulement à effectuer un second examen objectif, mais aussi à étudier de manière proactive les questions qui sont importantes pour les Canadiens, ce que ne peuvent pas faire les représentants élus.

Ayant siégé pendant de nombreuses années au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, j'ai réfléchi au mandat du comité des affaires juridiques et j'estime qu'il n'assume que la moitié de son mandat. Actuellement, le comité consacre son temps à l'étude des projets de loi du gouvernement et des projets de loi déposés par les sénateurs. À l'heure actuelle, le comité n'étudie normalement que les projets de loi du gouvernement, les révisions constitutionnelles et judiciaires et les projets de loi sur les élections. Il consacre la majeure partie de son temps à l'étude de la législation gouvernementale ou des projets de loi déposés par les sénateurs, ce qui lui laisse très peu de temps pour d'autres activités.

En plus d'apporter un second regard objectif, je pense que le comité doit également étudier des questions que l'autre endroit n'aurait jamais le temps d'étudier, comme par exemple :

Les dispositions relatives à l'examen de la loi révèlent une incertitude au moment de l'adoption du projet de loi et, faute de procéder à ces examens, des problèmes peuvent surgir dont le législateur ne sera pas informé et relativement auxquels il ne pourra prendre aucune mesure. Lorsqu'elle siégeait au sein de votre comité, Mme Anwar a déclaré qu'en général, le comité des affaires juridiques et constitutionnelles avait le temps de procéder à ses examens au début de la session, mais que le temps venait invariablement à manquer.

Les études. En tant que chambre chargée d'effectuer un second examen objectif, il est très important que nous réalisions des études sur des questions constitutionnelles et juridiques importantes. Je pense que c'est le rôle principal du Sénat. L'étude la plus récente a été réalisée en 2016 et a abouti à la production du rapport intitulé *Justice différée, justice refusée*. Nous n'avons pas été en mesure d'étudier les six recommandations que nous avions formulées dans ce rapport.

The third matter we need to look at is the delaying of appointment of judges. In the study we did on delaying justice, one of the recommendations we made reads:

The committee recommends that the Government of Canada take immediate steps to ensure that an efficient and expeditious system is in place for making the necessary judicial appointments to provincial superior courts.

The minister was in front of us last week. I asked him about that, and I think Senator Batters asked as well. I don't think we got a proper response. I think this is a very important thing for the committee to study.

The next thing is the review of our Criminal Code. There is a dire need to review our Criminal Code, as the code has become unmanageable, and we constantly hear that there needs to be a review of the code. This review, as you can imagine, would take a very long time to be carried out.

Presently, we cannot carry out the following matters as in our mandate. These are statutory review, study of important legal issues, the delay of appointments of judges, and the review of the Criminal Code. I would like to suggest the following for your committee to consider: that in the future, there be an entirely different committee to study the matters I have set out above, but in the meantime, we follow the Defence Committee model of a subcommittee with the main committee studying government legislation, private members' legislation, judicial and constitutional reviews and elections, and the subcommittee studying what I have set out: statutory reviews, delays and vacancies in the court system, studies of important legal issues and the review of the Criminal Code.

I respectfully ask you to consider the terrible situation of the Legal and Constitutional Committee, where we cannot carry out the mandate which we have. I would like to repeat to you what our mandate is: LCJC's mandate is to examine legislation and to study matters relating to legal constitutional matters generally, including the criminal justice system and the Criminal Code, constitutional issues, electoral matters, linguistic and legal duality, federal and provincial relations, law reform and the judiciary and most private bills. We are not able to fulfill our mandate.

I am really glad that this study is taking place at this time. Thank you very much.

La troisième question que nous devons examiner est celle du retard dans la nomination des juges. Dans l'étude que nous avons réalisée sur les délais dans le système judiciaire, nous avons notamment formulé la recommandation suivante :

Le comité recommande au gouvernement du Canada de prendre des mesures immédiates pour assurer la mise en place d'un système qui permettra de procéder aux nominations à la magistrature nécessaires dans les cours supérieures provinciales le plus rapidement possible.

Le ministre a comparu la semaine dernière. Je l'ai interrogé à ce sujet, et je pense que la sénatrice Batters a fait de même. Je ne pense pas que nous ayons vraiment obtenu de réponse. Je pense qu'il s'agit d'une question très importante que le comité doit étudier.

La prochaine étape est la révision de notre Code criminel. Sa révision est absolument nécessaire, car il est devenu ingérable, et nous entendons constamment dire que nous devons le réviser. Comme vous pouvez l'imaginer, cette révision prendrait beaucoup de temps.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas mener à bien les tâches suivantes, qui figurent dans notre mandat : l'examen des lois, l'étude de questions juridiques importantes, les retards dans la nomination des juges et la révision du Code criminel. J'aimerais suggérer à votre comité d'envisager ce qui suit : à l'avenir, un comité complètement distinct devra étudier les questions que je viens d'énumérer, mais en attendant, nous devons suivre le modèle du comité de la défense, qui compte un sous-comité. Le comité principal étudie les lois émanant du gouvernement, les projets de loi d'initiative parlementaire, les révisions judiciaires et constitutionnelles et les élections, et le sous-comité étudie les questions que j'ai énumérées : l'examen des lois, les retards et les vacances dans le système judiciaire, l'étude des questions juridiques importantes et la révision du Code criminel.

Je vous demande respectueusement d'examiner la situation grave dans laquelle se trouve le comité des affaires juridiques et constitutionnelles, qui n'est pas en mesure d'exécuter le mandat qui lui a été confié. J'aimerais vous rappeler notre mandat : examiner les mesures législatives et les questions concernant les affaires juridiques et constitutionnelles en général, y compris le système de justice pénale et le Code criminel, les questions constitutionnelles et électorales, la dualité linguistique et juridique, les relations fédérales-provinciales, la réforme du droit et la plupart des projets de loi d'intérêt privé. Nous ne sommes pas en mesure de remplir notre mandat.

Je suis très heureuse que l'on réalise cette étude. Je vous remercie de votre attention.

[Translation]

The Chair: Welcome back, Senator Joyal. The floor is yours.

Hon. Serge Joyal, P.C., former senator, as an individual: Thank you, Madam Chair. I don't think this will come as a surprise to anyone: I would have happily paid for the opportunity to be here this morning. I can't tell you how pleased I am to see my former colleagues. We are no longer colleagues in the Senate, but we have remained friends and kept in touch over the past few years, in some form or another, despite being physically separated because of the pandemic, as you can imagine. You can take the person out of the Senate, but you can't take the Senate out of the person.

This morning, I am especially privileged to have the opportunity to share my views with you on the mandate of the committee. The first comment I'd like to make is in response to a question Senator Woo asked last week: How do we measure the effectiveness of committees?

[English]

You will remember that Ms. Anwar, who is the clerk of committees, referred to the book *Protecting Canadian Democracy*, so you would not be surprised if I start with a commercial.

The Chair: We already bought it.

Mr. Joyal: I draw no profit or benefit from it because I gave all my author rights to the Canadian Centre on Public Management and Policy from the beginning, so, in other words, it's free of charge. I refer to this book. It is important. As always in the Senate, we should put it in perspective. What was the purpose of that book that I edited in 2003, which is 20 years ago?

I came to the Senate in 1997. I sat in the Senate for more than 23 years. As Senator Boisvenu knows, I sat for 23 years on the Legal and Constitutional Affairs Committee. I will stress that, not because it's an endurance test but because it's linked to the nature of the institution, in a way. The first character of this institution is what I would call its long-term perspective brought into the study of legislation. "Long-term perspective" means "institutional memory." "Institutional memory" means that the memory doesn't belong to one senator; it belongs to the collective of the institution.

My first point is that when you compose a committee like the Legal and Constitutional Affairs Committee, you have to make sure that a kind of continuity of membership remains on the committee. You cannot start a new Parliament and say, "Okay. We will erase the board and juggle with the names and put names here and there." It is very important that there be

[Français]

La présidente : Sénateur Joyal, bienvenue chez vous. La parole est à vous.

L'honorable Serge Joyal, c.p., ancien sénateur, à titre personnel : Merci, madame la présidente. Je ne crois pas que vous serez surpris si je vous dis que j'aurais payé pour être ici ce matin. Quel plaisir de revoir mes anciens collègues! Nous ne sommes plus collègues dans la même Chambre, mais nous sommes néanmoins restés amis et en contact au cours des dernières années, d'une manière ou d'une autre, malgré l'éloignement imposé par la pandémie, comme vous pouvez l'imaginer. On quitte le Sénat, mais le Sénat ne nous quitte jamais.

Je suis particulièrement privilégié ce matin de partager avec vous mes réflexions sur votre mandat. Ma première remarque se veut une réponse à une question posée par le sénateur Woo la semaine dernière, qui est la suivante : comment peut-on mesurer l'efficacité des comités?

[Traduction]

Vous vous souvenez certainement que Mme Anwar, qui est la greffière des comités, a fait référence au livre *Protéger la démocratie canadienne*. Vous ne serez donc pas surpris si je commence par faire de la publicité.

La présidente : Nous l'avons déjà acheté.

M. Joyal : Je n'en tire aucun bénéfice ou avantage, car j'ai cédé tous mes droits d'auteur au Centre canadien en gestion et politiques publiques dès le départ, ce qui signifie qu'il est gratuit. Je me réfère à ce livre. Il est important. Comme toujours au Sénat, nous devrions mettre les choses en contexte. Quel était l'objectif de ce livre que j'ai édité en 2003, soit il y a 20 ans?

Je suis arrivé au Sénat en 1997. J'y ai siégé pendant plus de 23 ans. Comme le sait le sénateur Boisvenu, j'ai siégé pendant 23 ans au comité des affaires juridiques et constitutionnelles. J'insiste sur ce point, non pas parce qu'il s'agit d'un test d'endurance, mais parce que ce fait est d'une certaine manière lié à la nature de cette institution. La principale caractéristique de cette dernière est ce que j'appellerais sa perspective à long terme dans l'étude de la législation. La « perspective à long terme » est synonyme de « mémoire institutionnelle ». Le terme « mémoire institutionnelle » sous-entend que cette mémoire n'est pas celle d'un sénateur particulier, mais celle de l'institution dans son ensemble.

Ma première remarque est que lorsque vous composez un comité comme le comité des affaires juridiques et constitutionnelles, vous devez assurer une certaine continuité dans cette composition. Vous ne pouvez pas commencer une nouvelle législature en disant : « Bon. Nous allons effacer le tableau et jongler avec les noms et en mettre un ici et un là. » Il

continuity in the composition of this committee. This committee, as all my former colleagues have mentioned, deals with a very specific issue, which is law. It's not fisheries. It's not natural resources. It's not agriculture. It's law. What is law? It's concepts. We deal with concepts of our rapport in society or structure and how they evolve. If you deal with concepts, you deal with a very abstract exercise, so you need to have people on board who can master those concepts.

I would be strongly opposed to the idea that the Legal and Constitutional Affairs Committee be composed only of lawyers. That would be the worst recipe for, I would say, the sauce to stick together. It has to be a sample of intellectual resources in the domain of law. There is no doubt about it. We need to have, like it or not, lawyers. I'm looking at my colleagues from the bar around the table. You need to have lawyers, like it or not. There was a time, if you look into the statistics included in this book, when more than 40% of the Senate was composed of lawyers, to a point that there were criticisms that it was not representative of the diversity of Canadian society. This is a committee where you need to have a nucleus of lawyers but also people who know what justice is and what law and order are in society — that is, police forces and groups who represent victims, like Senator Boisvenu has been doing. Senator Boniface knows about it from her former career. We need to have a fair sample of representatives and people who have the expertise and experience in the domain of law and order, not in the partisan political sense but in the general sense of the organization of society. You also need to have people who can master what I call the domain of social sciences, who understand the family problems, who understand systemic discrimination, people who have lived or gone through those issues so that, at the table, they bring a perspective that is a complement to the nucleus of law.

My first suggestion to you, Madam Chair and honourable senators, is that you can no longer accept that the Senate is depleted by 10% or 20% of its forces. This is horrendous. You cannot accept that, for years, 10 seats in the Senate that are not filled. We are only 105 men and women. Committees need to rely on the workforce of its composition. Look at what happens in the House of Commons. If an MP resigns or passes away or leaves the chamber, the Prime Minister has a very specific time to call an election. But in the Senate, we can stay years and years with many seats unoccupied. What happens then? You deplete the capacity of committees. That, to me, is a very important element, and you cannot put it to the side and not think about. This institution has to do something to press the system to make sure that, after a period of time, the system can adopt a motion and bring it to the attention of the authorities and say, "It has been six months," the same delay as in the House of Commons. After six months, you adopt a motion and ask that the seats be

est très important de veiller à la continuité de la composition de ce comité. Comme l'ont mentionné mes anciens collègues, ce dernier traite d'une question très précise, à savoir le droit. Il ne s'agit pas de la pêche ou des ressources naturelles. Ce n'est pas l'agriculture. C'est le droit. Qu'est-ce que le droit? Il s'agit de concepts. Nous étudions les concepts relatifs à notre rapport à la société ou à la structure et la manière dont ils évoluent. Si vous étudiez des concepts, vous effectuez un exercice très abstrait, et vous devez donc disposer de personnes qui maîtrisent ces concepts.

Je m'oppose fermement à l'idée que le comité des affaires juridiques et constitutionnelles ne soit composé que d'avocats. Ce serait la pire recette pour, disons, que la sauce prenne. Il doit constituer un échantillon des ressources intellectuelles du domaine du droit. Cela ne fait aucun doute. Qu'on le veuille ou non, nous avons besoin d'avocats. Je regarde mes collègues du Barreau présents autour de la table. Vous devez inclure des avocats, que cela vous plaise ou non. Il fut un temps, si vous regardez les statistiques qui figurent dans ce livre, où le Sénat était composé à plus de 40 % de juristes. Il en comptait tellement que l'on a entendu des critiques selon lesquelles le Sénat n'était pas représentatif de la diversité de la société canadienne. Ce comité doit comprendre un noyau de juristes, mais aussi des personnes qui savent ce qu'est la justice et ce que sont le droit et l'ordre dans la société — c'est-à-dire les forces de police et les groupes qui représentent les victimes, comme le fait le sénateur Boisvenu. La sénatrice Boniface en sait quelque chose grâce à son ancienne carrière. Nous devons disposer d'un échantillon équitable de représentants et de personnes qui possèdent une expertise et de l'expérience dans le domaine du droit et de l'ordre, non pas au sens politique partisan, mais au sens général de l'organisation de la société. Il doit également compter des personnes qui maîtrisent ce que j'appelle le domaine des sciences sociales, qui comprennent les problèmes familiaux et la discrimination systémique, des personnes qui ont vécu ou traversé ces épreuves pour qu'elles puissent apporter un point de vue qui complète le noyau du droit.

Madame la présidente, honorables sénateurs, je soutiens premièrement que vous ne pouvez plus accepter que le Sénat soit privé de 10 ou 20 % de ses forces. C'est épouvantable. Vous ne pouvez pas accepter que, pendant des années, 10 sièges du Sénat soient vacants. Nous ne sommes que 105 hommes et femmes. Les comités doivent s'appuyer sur les effectifs de sa composition. Regardez ce qui se passe à la Chambre des communes. Si un député démissionne, décède ou quitte la Chambre, le premier ministre doit déclencher une élection dans un délai très précis. Mais au Sénat, de nombreux sièges peuvent rester inoccupés pendant des années et des années. Que se passe-t-il alors? On appauvrit la capacité des comités. À mes yeux, il s'agit là d'un élément très important, que l'on ne peut pas mettre de côté ou oublier. Cette institution doit faire quelque chose pour inciter le système à veiller à ce que, après un certain temps, une motion puisse être adoptée et portée à l'attention des autorités afin de leur indiquer que six mois se sont écoulés, c'est-à-dire le

filled. I'm looking at my friend Senator Wells, who is from a province that has a small number of seats but a lot of work to cover in a lot of area. If you leave one seat in Newfoundland empty, it's 25% of your workforce that's gone. In Quebec and Ontario, it's different because there are 24 senators. In smaller provinces, the fact that there is one seat empty has a much greater impact. That is my first suggestion to you.

My second suggestion is regarding how to measure the efficiency of the committee. This is the key issue. You have different scales to measure it. You can measure it by the number of amendments, but you have to qualify those amendments. If it's an amendment to add a period at the end of a sentence, I don't consider that an amendment. I mean substantial amendments. Second, you have to look into the observations of the committee. Those are normally the most loaded policy issues related to one subject. I will give you an example. We made observations at this committee — I am looking at my friend Senator Boisvenu — on the Elections Act. What did we conclude in the observations? We asked the government to review the act in relation to foreign intervention. I remember very well intervening to support it. Senator Batters will remember that. What is going on today with this, in my opinion, is a breach of section 3 of the Charter. The Charter says that each Canadian has the right to vote. The Supreme Court has interpreted that right to vote as meaning the government has a responsibility to make sure that the electoral system functions in a way that each and every Canadian has the right to freely vote and that his or her vote be counted without foreign interference. It seems to me that this committee has a capacity to follow up on the efficiency of itself. We made that recommendation some years ago. That recommendation is needed more today than ever. You have to measure the efficiency of this committee with a follow-up on the observations that we always appended to serious and important legislation. I will certainly have an opportunity to follow up on this, because it's a subject that is much needed and should be discussed freely among ourselves today.

[Translation]

Senator Saint-Germain: Senator Joyal, I think I can safely say that everyone at the table would have paid to be here today to hear what you had to say, if they had to.

même laps de temps qu'à la Chambre des communes. Au bout de six mois, vous adoptez une motion et vous demandez que les sièges soient pourvus. Je pense à mon collègue, le sénateur Wells, qui vient d'une province où il y a peu de sièges, mais où il y a beaucoup de travail à accomplir dans de nombreuses régions. Si vous laissez un siège vacant à Terre-Neuve, c'est 25 % de votre main-d'œuvre qui disparaît. Au Québec et en Ontario, la situation est différente, car il y a 24 sénateurs. Dans les petites provinces, un siège vacant a une incidence beaucoup plus importante. Voilà la première mesure que je vous suggère.

Ma deuxième suggestion concerne la manière de mesurer l'efficacité du comité. C'est la question clé. Il existe différentes échelles pour la mesurer. On peut la mesurer en fonction du nombre d'amendements présentés, mais il faut qualifier ces amendements. S'il s'agit d'un amendement visant à ajouter un point à la fin d'une phrase, je ne considère pas qu'il s'agit d'un amendement. Je parle d'amendements substantiels. Deuxièmement, vous devez examiner les observations formulées par les membres du comité. Elles concernent normalement les questions politiques les plus épineuses liées à un sujet. Je vais vous donner un exemple. Au sein de notre comité, nous avons formulé des observations — et je pense surtout à mon collègue, le sénateur Boisvenu, — sur la Loi électorale du Canada. À quelle conclusion sommes-nous parvenus dans nos observations? Nous avons demandé au gouvernement de revoir la loi en ce qui concerne l'ingérence étrangère. Je me souviens très bien d'être intervenu pour soutenir cette demande. La sénatrice Batters s'en souviendra aussi. À mon avis, ce qui se passe en ce moment à cet égard est une violation de l'article 3 de la Charte. La Charte stipule que chaque Canadien a le droit de voter. La Cour suprême a interprété ce droit de vote comme s'il signifiait que le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que le système électoral fonctionne de manière à ce que chaque Canadien ait le droit de voter librement et que son vote soit compté, sans que des pays étrangers s'immiscent dans ce processus. Il me semble que notre comité a la capacité d'assurer le suivi de sa propre efficacité. Nous avons fait cette recommandation il y a quelques années, et cette recommandation est plus nécessaire que jamais aujourd'hui. Nous devons mesurer l'efficacité de notre comité en faisant un suivi des observations que nous annexons toujours à des mesures législatives sérieuses et importantes. J'aurai certainement l'occasion de donner suite à cette suggestion, car c'est un sujet qu'il est très nécessaire d'aborder et dont nous devrions discuter librement entre nous aujourd'hui.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : Sénateur Joyal, je peux vous dire sans risquer de me tromper que quiconque se trouvant autour de cette table qui aurait dû payer pour venir vous entendre ce matin l'aurait fait.

[English]

Thank you for being here. You have answered my first question. It was related to the expertise needed to sit on this committee.

I will ask a broader question to whoever on the panel wants to answer. We have to study the mandate and composition of all committees. You said that 12 members, Senator Boisvenu, is too large for this committee. Do you believe that eventually, with the whole picture of committees, we shall diminish the number of committees so senators sit on fewer committees and have more time each and every sitting week to work in the committees? Is that an option that, to the four of us, would appear as reasonable and feasible?

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you for that very important question. I would say there are two options. The first is to keep the status quo, which would have unsatisfactory consequences both for witnesses and for senators, because there wouldn't be an opportunity to delve deeper into the subject matter.

The other option comes with two possibilities. The first is to create a subcommittee, as was done with the Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs. The subcommittee would examine less crucial subjects than the Legal Committee, things such as private bills, legislative studies and studies of bills already passed by the House of Commons. Creating a subcommittee would free up time for the committee.

The second possibility is to increase the number of hours the committee meets. Four hours a week for the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs is not nearly enough. In order to accomplish everything it has to do, the committee would need to meet eight hours a week.

Senator Joyal said something very important. It is not acceptable to have private bills in the Senate that won't be passed. Senators spend hours drafting bills that end up sitting in the Senate because the committee isn't able to do a thorough job.

Those are the two options I would say you have. As Senator Joyal said, you need to put quality above quantity.

Senator Saint-Germain: I had suggested something: having fewer committees that would sit for more hours. The committees could make the same case — they have studies to carry out,

[Traduction]

Je vous remercie de votre présence. Vous avez répondu à ma première question. Elle portait sur les compétences nécessaires pour siéger au sein de notre comité.

Je poserai une question plus générale à tout membre du groupe de témoins qui souhaite y répondre. Nous devons étudier le mandat et la composition de tous les comités. Sénateur Boisvenu, vous avez déclaré que notre comité, qui compte 12 membres, comporte trop de membres. Pensez-vous qu'une fois que nous aurons une image globale des comités, nous devrons tôt ou tard réduire le nombre de comités afin que les sénateurs siègent dans un moins grand nombre de comités et qu'ils aient plus de temps chaque semaine pour travailler au sein de chacun de leurs comités? Est-ce une option qui, pour nous quatre, semblerait raisonnable et réalisable?

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup pour cette question très importante. Je pourrais amener deux pistes de solution. La première serait le statu quo, avec des conséquences qui seraient insatisfaisantes pour les témoins et pour les sénateurs, puisqu'on irait moins en profondeur.

L'autre option comporte deux possibilités. La première serait de créer un sous-comité, comme on l'a fait avec le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, qui étudierait des éléments moins essentiels qu'au Comité des affaires juridiques, comme les projets de loi privés, les études législatives et les études de projets de loi déjà adoptés à la Chambre des communes. La création d'un tel sous-comité contribuerait à libérer le comité.

L'autre possibilité serait d'augmenter le nombre d'heures. Quatre heures par semaine pour le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, c'est nettement insuffisant. C'est un comité qui devrait travailler huit heures par semaine s'il veut accomplir tout le travail requis.

Le sénateur Joyal a dit quelque chose de très important : il est inacceptable d'avoir des projets de loi privés au Sénat qui ne seront pas adoptés. Les sénateurs travaillent de longues heures afin de rédiger des projets de loi qui vont dormir au Sénat, parce que le comité n'a pas la possibilité de faire un travail en profondeur.

Ce sont donc les deux pistes de solution que je vous propose. Comme le sénateur Joyal l'a dit, il faut privilégier la qualité plutôt que la quantité.

La sénatrice Saint-Germain : J'ai mis sur la table une proposition, qui est d'avoir moins de comités qui siégeraient plus d'heures. Les comités peuvent dire la même chose, qu'ils ont des

non-government bills to examine and so forth. Do you think that's something worth exploring?

Senator Boisvenu: I leave it to you to decide how many committees there should be. I don't have a strong opinion on that. My experience comes from the 14 years I have been on the Legal Committee.

Some of the things the committee studies could be delegated to a subcommittee, similar to what the Defence Committee does with the Subcommittee on Veterans Affairs. That's something the Legal Committee can't do, even though its workload is even heavier.

Senator Saint-Germain: Neither can the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Senator Boisvenu: Neither can the Internal Economy Committee. The interesting thing about that idea is that the subcommittee could meet for four hours, like the Legal Committee, which could then focus on the crucial stuff, non-government bills and such.

[*English*]

Senator M. Deacon: Thank you for being here this morning. It's wonderful to be amongst colleagues as witnesses. You've touched on a number of important issues today.

I'm going to ask a question around pre-studies. I'd like to get your thoughts on this as we go through a number of issues related to committees. Specifically, how useful do you feel pre-studies are for the Legal Committee? It seems like it's a good way to manage your time instead of waiting for the onslaught, the arrival, the coming of the legislation from the other place and being the band in May and June. Do you find the studies useful or, at the end of the day, do you risk missing the information that comes through as a result of jumping into a pre-study in good faith? I'm also wondering, perhaps from Senator Jaffer and Senator Boisvenu, do you find that we're using pre-studies more now than we did in last governments?

Senator Jaffer: We are using pre-studies more now than we ever did. It's a good idea to study the bill before we get it, but there is one challenge which I find very difficult. If the House changes the bill, if there is an amendment, it could change the significance of the bill. When the pre-study is done, we still have to study the bill. Considering the load we carry, yes, it does help that we do study it, but there's always that challenge if the House brings about a big amendment and we would have to restudy.

études à faire, des projets de loi non gouvernementaux à examiner, etc. Est-ce que vous croyez que cette perspective serait pertinente?

Le sénateur Boisvenu : Je laisse à votre discrétion le nombre de comités, car je n'ai pas d'opinion arrêtée à ce sujet. Mon expérience est au Comité des affaires juridiques, où je siège depuis 14 ans.

Il y a des éléments que le comité étudie qui pourraient être examinés par un sous-comité, comme le Comité de la défense le fait avec le Sous-comité des anciens combattants, ce que ne peut pas faire le Comité des affaires juridiques, qui a pourtant un volume de travail encore plus grand.

La sénatrice Saint-Germain : Ni le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Le sénateur Boisvenu : Ni le Comité de la régie interne. L'avenue intéressante serait donc d'avoir un sous-comité qui pourrait travailler quatre heures, tout comme le Comité des affaires juridiques; cela permettrait à celui-ci de travailler sur des éléments essentiels, comme les projets de loi non gouvernementaux.

[*Traduction*]

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie d'être présents ce matin. C'est un plaisir de se retrouver entre collègues pour témoigner. Vous avez abordé un certain nombre de questions importantes aujourd'hui.

Je vais poser une question concernant les études préalables. J'aimerais connaître votre avis à ce sujet, pendant que nous abordons un certain nombre de questions liées aux comités. Plus précisément, quelle est, selon vous, l'utilité des études préalables du comité des affaires juridiques? Il semble que ce soit un bon moyen de gérer son temps au lieu d'attendre l'arrivée massive de mesures législatives de l'autre endroit et d'être le groupe occupé en mai et juin. Trouvez-vous ces études utiles ou, en fin de compte, risquez-vous de manquer les informations qui vous parviennent si vous vous lancez de bonne foi dans une étude préalable? Je me demande également — et je pose peut-être la question à la sénatrice Jaffer et au sénateur Boisvenu — si vous trouvez que nous avons davantage recours aux études préalables aujourd'hui que nous le faisions quand les derniers gouvernements étaient au pouvoir.

La sénatrice Jaffer : Nous avons davantage recours aux études préalables que par le passé. C'est une bonne idée d'étudier le projet de loi avant de le recevoir, mais il y a un défi que je trouve très difficile à relever. Si la Chambre modifie le projet de loi ou un amendement est apporté, cela peut changer l'importance du projet de loi. Lorsque l'étude préalable est terminée, nous devons encore étudier le projet de loi. Compte tenu de la charge de travail qui nous incombe, il est vrai qu'il est

There's always that worry, as a chair, about what the House will do.

Mr. Joyal: I think we should never forget the nature of the Senate. The Senate has to bring sober second thought. I underline "second thought" here. If we are the first thought, it means that the second thought will go somewhere else, and somewhere else doesn't bring the same perspective to the bill that we bring in the Senate, because of, as I mentioned, the long-term perspective. We are out of the electoral cycle. We're more independent. We survive the regime. We bring to the institution a sober, which means deeper, look into the legislation. As I say, we are outside electoral preoccupation, especially during minority governments where, as you know, the attention of the other place is essentially to survive from one day to the next. We should be prudent in terms of a pre-study of a bill.

I remember the pre-study of the anti-terrorism legislation, which had in its substance a provision — I won't go into the details of it — that, in the opinion of many senators, was a breach of the Charter because it could lead to the tabling of a proof outside the knowledge of the accused, which is, of course, a breach of a fundamental principle in the criminal justice system. We had that kind of preoccupation. We expressed it, but we were in a pre-study. When the bill went to the other place, it was more or less rubberstamped because there was the pressure of public opinion, the media and so forth. The bill got adopted, and guess what happened? It was challenged in court, and the Supreme Court concluded that that was a breach of the Charter.

You always have to remember that when the government or whoever has the authority asks you to do a pre-study, will you, in fact, as I say, put the cart in front of the horse on this issue or not? I'm not opposed in principle to a pre-study, but it should be on legislation that doesn't carry issues that would touch, for instance, directly the Charter or a group that is discriminated against and so on, the preoccupation that we normally share in the Senate. That's why I would not establish a principle that from then on we will do pre-study of bills. I think it would be, to restate my first point, against the nature of the institution and what we're called to do. We sit like a court of appeal, not as a first-level court. We should always remember that.

utile d'étudier le projet de loi à l'avance, mais il y a toujours la possibilité que la Chambre apporte un amendement important et que nous devions réexaminer le projet de loi. La présidence s'inquiète toujours de ce que fera la Chambre.

M. Joyal : Je pense que nous ne devrions jamais oublier la nature du Sénat. Le Sénat doit procéder à un second examen objectif, et j'insiste sur l'expression « second examen ». Si nous procédons au premier examen, cela veut dire que le deuxième examen devra être effectué ailleurs, et cet autre endroit n'apportera pas le même point de vue au projet de loi que celui que nous apportons au Sénat parce que, comme je l'ai mentionné, nous apportons un point de vue à long terme. Nous sommes en dehors du cycle électoral. Nous sommes plus indépendants. Nous survivons au système, et nous apportons à l'institution un examen objectif, c'est-à-dire plus approfondi, de la mesure législative. Comme je l'ai dit, nous sommes exemptés des préoccupations électorales, en particulier lorsque les gouvernements sont en situation minoritaire et que, comme vous le savez, l'autre endroit se préoccupe essentiellement de survivre d'un jour à l'autre. Nous devrions être prudents en ce qui concerne l'étude préalable d'un projet de loi.

Je me souviens de l'étude préalable de la Loi antiterroriste, qui avait pour contenu une disposition — je n'entrerai pas dans les détails — qui, de l'avis de nombreux sénateurs, constituait une violation de la Charte parce qu'elle pouvait conduire au dépôt d'une preuve à l'insu de l'accusé, ce qui constitue, bien entendu, une violation d'un principe fondamental du système de justice pénale. Nous avions une préoccupation de ce genre. Nous l'avons exprimée, mais nous étions à l'étape de l'étude préalable. Toutefois, lorsque le projet de loi a été transmis à l'autre endroit, il a été plus ou moins entériné sous la pression de l'opinion publique, des médias, et cetera. Le projet de loi a été adopté, et devinez ce qui s'est passé. Il a été contesté devant les tribunaux, et la Cour suprême a conclu qu'il s'agissait d'une violation de la Charte.

Lorsque le gouvernement ou toute personne détenant le pouvoir vous demande de mener une étude préalable, vous devez toujours vous poser la question suivante : allez-vous, comme je l'ai dit, mettre ou non la charrue avant les bœufs dans ce dossier? Je ne m'oppose pas en principe à une étude préalable, mais elle devrait porter sur une mesure législative qui ne comporte pas de questions liées, par exemple, directement à la Charte ou à un groupe victime de discrimination, c'est-à-dire à des préoccupations que nous partageons habituellement au Sénat. C'est pourquoi je n'établirais pas un principe selon lequel nous procéderons dorénavant à une étude préalable des projets de loi. Je pense que cela irait, pour reprendre mon premier point, à l'encontre de la nature de l'institution et de ce que nous sommes appelés à faire. Nous siégeons comme une cour d'appel et non comme un tribunal de première instance. Nous devrions toujours nous souvenir de cela.

Senator Cotter: Often the motivation for pre-studies is to achieve a degree of efficiency. The difficulty with this committee, perhaps more than others, is that except for a small window at the beginning of a session, it's not as though we are sitting around waiting for work. Once we get going, the bills come to us relentlessly. It's a pleasure to work on them, but it's not as though we have much space once things start even to fit a pre-study in. I don't think we can make it a priority with the work we are already dealing with the. It's a bit of a challenge for us that way, Senator Deacon.

Senator Woo: I want to pick up on the triple observations made by all of you: first, that you have an inordinate amount of work to deal with; second, you don't have time for special studies, which are so important; and third, Senator Joyal's point that this is a committee about law and while it is important that the core consist of lawyers, it shouldn't only be lawyers. By definition, all government bills are about law, and if they go to another committee, they are similarly about legal matters, broadly speaking. I'm going to put a proposition to you and see if you agree with it. I'm trying to solve the triple problem.

The proposition is that maybe lawyers should be distributed more generally across different committees so that other committees can pick up some of the bills that one would instinctively want to send to LCJC. Have the smattering of legal thinking and input and expertise in SOCI and Fisheries and Agriculture and so on, particularly when they deal with government bills. That, in turn, would free up LCJC to do what the core of lawyers is best at doing, which is the special studies on legal issues that are over the horizon or that have yet to be dealt with. I'm trying to solve the problem of workload, which, in turn, helps you free up time for special studies, and then also inject legal thinking into other committees while bringing in nonlegal thinking, other expertise, into LCJC.

Mr. Joyal: What you say, senator, is certainly right. I could give you an example. Let's take medical assistance in dying. It's very serious, and everyone has it on his or her mind in one way or the other. I thought this issue would be referred to the Legal and Constitutional Affairs Committee, but it was referred to Social. With all the respect I have for my colleagues who sit on Social Affairs, I said to myself, "Who is going to raise the Charter implications of this and the decision of the Supreme Court in *Carter*?" I am looking at Senator Batters; she knows that decision very well. I looked at the list of members, and, of

Le sénateur Cotter : Les études préalables sont souvent motivées par la recherche d'un certain degré d'efficacité. La difficulté pour notre comité — et peut-être plus que pour d'autres —, c'est qu'à l'exception d'une courte période au début de la session, nous ne nous tournons pas les pouces comme si nous attendions du travail. Une fois que nous avons commencé, les projets de loi nous parviennent sans relâche. C'est un plaisir de les étudier, mais ce n'est pas comme si nous avions beaucoup de temps libre une fois que les choses sont en branle, même pour intégrer dans notre charge de travail une étude préalable. Je ne pense pas que nous puissions rendre ces études prioritaires compte tenu du travail que nous devons déjà réaliser. C'est un peu un défi pour nous, sénateur Deacon.

Le sénateur Woo : Je voudrais revenir sur les trois observations formulées par chacun d'entre vous. Premièrement, vous avez une charge de travail démesurée; deuxièmement, vous n'avez pas le temps de mener des études spéciales, qui sont très importantes; et troisièmement, le sénateur Joyal a fait remarquer notre comité est préoccupé par le droit et que, s'il est important que son noyau soit composé de juristes, le comité ne devrait pas compter que des juristes. Par définition, tous les projets de loi du gouvernement portent sur le droit et, s'ils sont renvoyés à un autre comité, ce comité se préoccupera également de questions juridiques, au sens large. Je vais vous faire une proposition et voir si vous l'approuvez. J'essaie de résoudre le triple problème.

Je propose que les juristes soient peut-être répartis d'une manière plus générale entre les différents comités, de sorte que d'autres comités puissent reprendre certains des projets de loi que l'on voudrait instinctivement renvoyer au comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Ainsi, les comités liés aux affaires sociales, aux pêches et à l'agriculture, entre autres choses, auraient accès à des réflexions, des commentaires et des compétences juridiques, en particulier lorsqu'ils s'occupent de projets de loi d'initiative ministérielle. Cela permettrait au comité des affaires juridiques et constitutionnelles de faire ce qu'un noyau de juristes fait le mieux, à savoir des études spéciales sur des questions juridiques qui se profilent à l'horizon ou qui n'ont pas encore été abordées. J'essaie de résoudre le problème de la charge de travail, ce qui, en retour, permet de libérer du temps pour les études spéciales et d'injecter une réflexion juridique dans d'autres comités, tout en introduisant une pensée non juridique et d'autres compétences dans le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles.

M. Joyal : Ce que vous dites, sénateur, est tout à fait exact. Je pourrais vous donner un exemple. Prenons l'aide médicale à mourir. C'est un sujet très sérieux qui préoccupe tout le monde d'une manière ou d'une autre. Je pensais que cette question serait renvoyée au comité des affaires juridiques et constitutionnelles, mais elle a été renvoyée au comité des affaires sociales. Avec tout le respect que j'ai pour mes collègues qui siègent au sein du comité des affaires sociales, je me suis dit ce qui suit : « Qui va soulever les répercussions possibles liées à la Charte de cet enjeu et à la décision de la Cour suprême dans

course, they were very learned senators, but the need to insert some kind of legal input into the debate was not there. The debate took place and whatnot, and the bill was adopted and enhanced and then challenged in court.

It seems to me that there are sometimes issues in other committees that have direct implication on the Charter or the Constitution, for instance. It may be a natural resources issue such as an environmental evaluation whereby the provinces are challenging the authority of the federal government. You say it's a legal issue. Yes, it has some legal implication. When the bill is debated at the Natural Resources Committee, there should be somebody able to articulate that aspect of the debate. As I say, there are many lawyers available to sit on committees with very specific issues. In other words, when there is a bill that has constitutional or Charter implications, a committee should not hesitate to see if they can temporarily have a member who could bring that kind of expertise for that legislation. Normally with natural resources, not all natural resource issues have the constitutional impact of sharing power between the federal and provincial governments. I think we should have a flexibility element built into the evaluation of the impact of legislation.

Senator Jaffer: I don't completely agree with my learned colleague because I believe that lawyers — and I'm a lawyer — sometimes have a narrow way of looking at legislation. You don't come to the Senate without immense experience, and other members bring very good knowledge from their life experiences and what they have studied. I think we need a mix. Otherwise, it's a very narrow way of looking at it. Also, never forget that, in terms of the people who are on the committee, probably their staff are lawyers. We have analysts and the whole parliamentary library for support. People who are on the committee who are not lawyers are very well resourced. I would respectfully suggest to you that we mustn't overplay the lawyer card because people who come to the Senate are very learned.

Senator Cotter: Just briefly, as kind of a riff, if I might, on Senator Woo's suggestion, some bills that go to various committees are naturally law, but they don't have kind of a rich legal issue that necessarily has to be wrestled to the ground by that committee. Others do. The examples that former Senator Joyal identified are, in fact, at the core of our responsibilities. One model might well be that when a committee receives a bill that has an identifiable Charter of Rights or division of powers

l'affaire *Carter*? ». Je me tourne vers la sénatrice Batters, qui connaît très bien cette décision. J'ai regardé la liste des membres du comité et, bien sûr, il s'agissait de sénateurs très érudits, mais la nécessité d'insérer une sorte de contribution juridique dans le débat n'était pas là. Le débat a eu lieu, et le projet de loi a été adopté, amélioré, puis contesté devant les tribunaux.

Il me semble que d'autres comités sont parfois saisis de questions qui ont une incidence directe sur la Charte ou la Constitution, par exemple. Il peut s'agir d'une question relative aux ressources naturelles, telle qu'une évaluation environnementale dans le cadre de laquelle les provinces contestent l'autorité du gouvernement fédéral. Vous dites qu'il s'agit d'une question juridique. Oui, elle a quelques répercussions juridiques. Lorsque le projet de loi est débattu au sein du comité des ressources naturelles, il devrait y avoir un membre capable de présenter cet aspect du débat. Comme je l'ai indiqué, de nombreux juristes sont disponibles pour siéger au sein de comités responsables de questions très particulières. En d'autres termes, lorsqu'un projet de loi peut avoir des répercussions constitutionnelles ou des répercussions liées à la Charte, un comité ne devrait pas hésiter à demander si un membre pourrait siéger temporairement au sein du comité pour apporter ce genre de compétences à l'étude du projet de loi. Habituellement, les questions relatives aux ressources naturelles n'ont pas toutes des répercussions constitutionnelles possibles sur le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Je pense que nous devrions intégrer un élément de souplesse dans l'évaluation de l'incidence de la mesure législative.

La sénatrice Jaffer : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon éminent collègue, car je pense que les juristes — et je suis moi-même juriste — ont parfois une vision étroite de la mesure législative. On n'est pas nommé sénateur sans avoir une immense expérience, et d'autres membres apportent de très bonnes connaissances grâce à leur expérience de vie et aux sujets qu'ils ont étudiés. Je pense que nous avons besoin d'un mélange de compétences. Sinon, les membres auront une façon très étroite de voir les choses. Il ne faut pas non plus oublier que les membres du personnel des membres du comité sont probablement des juristes. Nous avons des analystes et tous les employés de la Bibliothèque du Parlement pour nous aider. Les membres du comité qui ne sont pas juristes disposent de très bonnes ressources. Je vous dirais respectueusement qu'il ne faut pas surjouer la carte du juriste, car les gens qui sont nommés au Sénat sont très érudits.

Le sénateur Cotter : Pour reprendre la suggestion du sénateur Woo, je mentionne très brièvement que certains projets de loi renvoyés à divers comités sont évidemment des lois, mais ils ne comportent pas de questions juridiques importantes qui doivent nécessairement être débattues par le comité. D'autres projets de loi en comportent. Les exemples cités par l'ancien sénateur Joyal sont en fait au cœur de nos responsabilités. Un modèle possible pourrait consister à renvoyer peut-être à un

issue, that it be referred to perhaps a subcommittee of the Legal and Constitutional Affairs Committee that is structured to actually receive and examine those kinds of questions. I'm modestly disagreeing with Senator Jaffer, but only in the context that those questions are among the most significant responsibilities we as a Senate have to deal with. Speaking for myself, if I conclude, however good a piece of legislation is, that it is unconstitutional or a clear violation of the Charter of Rights, I feel I have an obligation to oppose that bill. That question is a really serious one for any senator to decide. I might argue for a model that gives those questions, whether they show up at Natural Resources or Transport, a serious look by a component of the Legal Committee that is set up to receive and examine those questions.

sous-comité du comité des affaires juridiques et constitutionnelles qui est structuré pour recevoir et examiner ce type de questions tout projet de loi comportant vraisemblablement un enjeu lié à la Charte des droits et libertés ou à la répartition des pouvoirs, qui a été confié à un autre comité. Je suis modestement en désaccord avec la sénatrice Jaffer, mais seulement dans le contexte où ces questions font partie des responsabilités les plus importantes que nous devons assumer en tant que sénateurs. En ce qui me concerne, quelle que soit la qualité d'un texte de loi, si je conclus qu'il est inconstitutionnel ou qu'il constitue une violation manifeste de la Charte des droits et libertés, j'estime que j'ai l'obligation de m'opposer à ce projet de loi. C'est une question très sérieuse que tout sénateur doit trancher. Je pourrais plaider en faveur d'un modèle qui permettrait à ces questions, qu'elles soient posées au comité des ressources naturelles ou au comité des transports, de faire l'objet d'un examen sérieux mené par une composante du comité des affaires juridiques créée pour recevoir et examiner ces questions.

Senator Boniface: In many ways, I think I'm continuing the discussion on this issue. I go back to a comment that Senator Cotter made around sort of the purity of issues that come to Legal versus other committees. I chaired Defence when firearms came to that committee, as an example. I think we can't overlook the interplay between committees. Senator Boisvenu, Senator Jaffer and myself were all on both Legal and Defence at the time. I would have argued then that firearms should go to Legal. I think in the past it has. It came to Defence because Legal was jammed up. I'd just like you to give me the purity line that you were drawing. If I use that as an example, I think the bill actually did get a very good look from a variety of people around the room with a lot of expertise around the Defence table. I don't think it was detracted because it didn't go to Legal.

La sénatrice Boniface : À bien des égards, je pense que je poursuis la discussion relative à cet enjeu. Je reviens sur une observation formulée par le sénateur Cotter concernant la pureté des questions soumises au comité des affaires juridiques par rapport à d'autres comités. J'ai présidé, par exemple, le comité de la défense lorsque la question des armes à feu a été renvoyée à ce comité. Je pense qu'il ne faut pas ignorer les interactions entre les comités. Le sénateur Boisvenu, la sénatrice Jaffer et moi-même siégions à la fois au comité des affaires juridiques et au comité de la défense à l'époque. J'aurais soutenu à l'époque que la question des armes à feu devait être confiée au comité des affaires juridiques. Je pense que c'est ce qui a été fait dans le passé. Le projet de loi a été renvoyé au comité de la défense parce que le comité des affaires juridiques était surchargé de travail. J'aimerais simplement que vous me décriviez la ligne de pureté que vous avez tracée. Si je prends cet exemple, je pense que le projet de loi a été très bien étudié par diverses personnes assises à la table de la salle de réunion du comité de la défense, des personnes ayant de nombreuses compétences. Je ne crois pas que le fait que le projet de loi n'ait pas été renvoyé au comité des affaires juridiques lui ait porté préjudice.

Senator Cotter: You might be right in terms of the consideration of that bill, and I'm really not familiar with it. It seems to me that one of the roles that the Legal Committee — or some members of it — are usually well positioned to do is to examine those big questions of law that are related to an important portion of senators' mandates. It might well be for a committee to say it's agreed on this committee that there are some serious constitutional questions. While we may have some ability to ask the Library of Parliament to provide us with some background advice, this might be the kind of thing that Senator Joyal, Senator Boisvenu, Senator Pate — I'm making up the names, but a small subcommittee, half a dozen maybe, who might regularly do committee work but who are specifically mandated to receive and examine those kinds of questions.

Le sénateur Cotter : Vous avez peut-être raison en ce qui concerne l'examen de ce projet de loi. C'est un projet de loi que je ne connais pas vraiment. Il me semble que l'un des rôles que le comité des affaires juridiques — ou certains de ses membres — est, en général, bien placé pour jouer, c'est d'examiner ces grandes questions de droit qui sont liées à une partie importante des mandats des sénateurs. Il se peut qu'un comité déclare qu'il est d'accord pour dire qu'il y a de sérieuses questions constitutionnelles à étudier. Bien que nous puissions demander à la Bibliothèque du Parlement de nous fournir des conseils de base, ce pourrait être le genre de travail que pourraient réaliser le sénateur Joyal, le sénateur Boisvenu et la sénatrice Pate — j'invente les noms, mais il pourrait s'agir d'un petit sous-comité, composé d'une demi-douzaine de membres

The purity things tend, to me, to resolve around what I think are constitutional questions. Debates over whether this is a wise approach to the criminal law are important, but they may not rise to that same level, the way in which the examples do that Senator Joyal just identified. Those would be the categories. To be blunt about it, benefiting from some of the writing about the Senate has been a bit of a guidance for me about where I have an important responsibility. It's so infused with let me call it big law that I think it might justify special consideration.

Senator Boniface: If I could follow up, I'm interested when we, as a Senate, split out a bill. I'll use the marijuana bill as an example. We split it into a variety of committees. Do any of you want to speak about that? Does that solve part of the issue, or not?

Mr. Joyal: I think it has happened in the past, and I have many examples in my memory where a bill has been divided and one aspect of the bill was sent to one committee and another aspect was sent to another committee. Let's take, for instance, the marijuana bill. The social aspect of it was sent to Social, which is totally invested with the experience and expertise of senators to deal with that, but the more Criminal Code aspects of it, of course, such as the police forces and implementation and so forth, was sent to Legal. I think when discussing the planning of their work, senators should look at the substance of the bill to make sure that, as I say and as Senator Cotter mentioned, all the important aspects of the bill have been dealt with. In your example with gun control, you more or less provided the answer in your question by stating you had Senator Boisvenu, Senator Jaffer and other senators from Legal on your committee. You then take the infusion of expertise on Legal into your committee because it happens that they are members of the committee. It illustrates that there's a way to do it when it doesn't exist in the very composition of the committee. There's a possibility to see how we will deal with that aspect when there are not senators who, by the nature of their expertise and professional background, have the capacity to discuss those aspects of the bill. That's essentially what I have in mind in relation to that.

peut-être, qui pourrait s'occuper régulièrement des travaux de notre comité, mais qui serait précisément chargé de recevoir et d'examiner ce genre de questions.

Selon moi, les questions de pureté ont tendance à se résumer à ce que j'estime être des questions constitutionnelles. Les débats sur la question de savoir s'il s'agit d'une approche judicieuse en matière de droit pénal sont importants, mais ils ne s'élèvent peut-être pas au même niveau que les exemples que le sénateur Joyal vient de citer. Voilà en quoi consisteraient les catégories. Pour être franc, je dirais que le fait d'avoir bénéficié de certains écrits sur le Sénat m'a un peu guidé dans l'exercice de mes responsabilités les plus importantes. Ces catégories sont tellement imprégnées de ce que j'appelle le grand droit que je pense qu'elles peuvent justifier une attention particulière.

La sénatrice Boniface : Si vous me permettez de donner suite à cette question, j'aimerais savoir quand nous, les membres du Sénat, nous répartissons un projet de loi. Je prendrai l'exemple du projet de loi sur la marijuana. Nous l'avons divisé entre plusieurs comités. L'un d'entre vous souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet? Cela résoudrait-il une partie du problème, ou non?

M. Joyal : Je pense que cela s'est déjà produit dans le passé, et j'ai de nombreux exemples en mémoire où un projet de loi a été divisé, et un aspect du projet de loi a été renvoyé à un comité, tandis qu'un autre aspect a été renvoyé à un autre comité. Prenons, par exemple, le projet de loi sur la marijuana. L'aspect social a été renvoyé au comité des affaires sociales, qui bénéficie de l'expérience et des compétences des sénateurs pour aborder cette question, mais les aspects liés davantage au Code criminel, comme les questions relatives aux forces de police et la mise en œuvre, ont été renvoyés au comité des affaires juridiques. Je pense que lorsqu'ils discutent de la planification de leurs travaux, les sénateurs devraient examiner la teneur du projet de loi pour s'assurer que, comme je l'ai dit et comme le sénateur Cotter l'a mentionné, tous les aspects importants du projet de loi ont été abordés. Dans votre exemple concernant le contrôle des armes à feu, vous avez plus ou moins fourni la réponse à votre question en déclarant que le sénateur Boisvenu, la sénatrice Jaffer et d'autres sénateurs du comité des affaires juridiques feraient partie de votre comité. Vous avez ensuite intégré l'expertise des juristes dans votre comité parce qu'il se trouve qu'ils font partie du comité. Cela montre qu'il y a une façon de procéder lorsque les compétences juridiques ne sont pas présentes dans la composition même du comité. Il est possible de voir comment nous allons aborder cet aspect lorsqu'il n'y a pas de sénateurs qui, de par la nature de leurs compétences et de leurs antécédents professionnels, ont la capacité de discuter de ces aspects du projet de loi. C'est essentiellement la solution que j'envisage à cet égard.

[*Translation*]

The Chair: We have a lot of people wanting to ask questions. We even have people with their hand up for a second round.

[*English*]

Senator Wells: Thank you to the panel and in particular my friend and colleague, the Honourable Senator Joyal.

I want to probe a bit about the idea of the difference between what a committee does on reports and legislation. Senator Jaffer mentioned the most important — and I quote you on that — being reports. I'm not sure about that because we have obligations on legislation. But how do we prevent the reports that are done from — and we've all heard this all our lives — gathering dust on a shelf? How do we prevent that? Is there a way, or is it our job, as committee members, to simply generate the report? That's the first part.

The other part of my question that I'd like comment on is that, yes, lawyers are important, and we all love lawyers, but there are other aspects that are just as important: the labour side, the social side, representation of your province or region, the business side. I would caution against jumping too far in, saying it's necessary to have lawyers on one committee and sprinkled throughout all committees, because there are other aspects. I know we're talking about the Legal and Constitutional Affairs Committee, but I would just want to put my caution down there and get your comment on that.

Senator Jaffer: May I start? I was the one that made a suggestion about studies. The study we did on justice delayed has really given us ammunition. Every time a justice minister is in front of us, we use it. I know all the members who were on it will — Senator Batters was, and we travelled across the country raising this issue. For me, reports have two parts. One is you travel across the country and raise the issue, so even if the report doesn't go anywhere, the parliamentarians notice it. The second is the study itself. I can genuinely tell you that that study has been the reason we can ask so many questions. It depends on the study. As far as I know, in Legal, we have succeeded in using that material to get it further. I know that the Minister of Justice read it and responded to it, so it did not collect dust.

[*Français*]

La présidente : Plusieurs personnes souhaitent poser des questions. Il y a même des gens qui ont levé la main pour une deuxième ronde.

[*Traduction*]

Le sénateur Wells : Je remercie les membres du groupe de témoins et en particulier mon ami et collègue, l'honorable sénateur Joyal.

Je voudrais approfondir un peu l'idée de la différence entre les travaux liés aux rapports et les travaux liés à l'examen de mesures législatives. La sénatrice Jaffer a mentionné que le plus important — et je vous cite à ce sujet — était les rapports. Je n'en suis pas sûr, car nous avons des obligations en matière de législation. Mais comment pouvons-nous éviter que les rapports rédigés — et nous avons tous entendu cela pendant toute notre vie — ne prennent la poussière sur une étagère? Comment pouvons-nous empêcher cela? Existe-t-il un moyen de le faire, ou est-ce qu'en notre qualité de membres du comité, nous sommes simplement chargés de produire le rapport? C'était la première partie de ma question.

L'autre partie de ma question au sujet de laquelle j'aimerais entendre des observations, c'est que, oui, les juristes sont importants, et nous aimons tous les juristes, mais il y a d'autres aspects qui sont tout aussi importants : le côté syndical, le côté social, la représentation de votre province ou de votre région, et le côté commercial. Je voudrais vous mettre en garde contre la tentation d'aller trop loin, de déclarer qu'il est nécessaire d'avoir des juristes dans un comité et de les répartir dans tous les comités, parce qu'il y a d'autres aspects à prendre en considération. Je sais que nous parlons du comité des affaires juridiques et constitutionnelles, mais je tiens à faire cette mise en garde et à recueillir vos commentaires à ce sujet.

La sénatrice Jaffer : Puis-je commencer à intervenir? C'est moi qui ai fait une suggestion au sujet des études. L'étude que nous avons menée sur la justice différée nous a vraiment donné des munitions. Chaque fois qu'un ministre de la Justice se présente devant nous, nous utilisons ces munitions. Je sais que tous les membres qui ont participé à cette étude le feront — la sénatrice Batters a participé à l'étude, et nous avons parcouru le pays pour soulever cette question. Selon moi, les rapports comportent deux parties. D'une part, vous parcourez le pays, et vous soulevez la question, de sorte que même si le rapport n'aboutit à rien, les parlementaires remarquent le problème. La deuxième partie est l'étude elle-même. Je peux sincèrement vous dire que c'est grâce à cette étude que nous pouvons poser autant de questions. Tout dépend de l'étude. Pour autant que je sache, dans le domaine juridique, nous avons réussi à utiliser ce document pour réaliser des progrès. Je sais que le ministre de la Justice l'a lu et y a répondu; le rapport n'a donc pas pris la poussière.

Senator Cotter: Just briefly on the second part — I don't entirely know the answer to the first part — I do want to embrace the quote that we all love lawyers, firstly. I am going to benefit from that greatly. More seriously, I generally agree, Senator Wells, with your observation, but I do recall a bill that was sponsored by a distinguished member of the Senate recently on single event sports betting that significantly benefited by thoughtful legal analysis to ensure that it was going to be an effective piece of legislation. I cite it as an example where lawyers did make a constructive contribution.

Mr. Joyal: I think, Senator Wells, I will refer to the famous book again, page 221, which is "Titles of Selected Senate Studies Since 1970." Of course, it was done up to 2000.

I think there is a way for this committee and for each committee, at the beginning of a session, to look into the studies done in the past and review their conclusions and determine if there is not an opportunity or a need to follow up on their recommendations. Then you are the author of your own master, if I could say it that way, by continuing to press the government or to bring the issue to the public's attention on the basis of the conclusion in the studies you have done in the past. The list was done 20 years ago. The list, of course, should be actualized. This committee, like Legal or any other committee, Social or Natural Resources, could go back to those studies and say, "Where did that lead the government to go? What was the action taken?" In other words, reassess on your own after a while so that you can follow up on the effectiveness of what you have been saying.

Senator Omidvar: Thank you to all of you. Welcome back, Senator Joyal.

I like the idea of the reassessment of the impact of studies. Maybe this is something the committee would recommend to the Senate to do as a whole, and not just of the studies of Legal. There have been lots of other studies.

My first question is to Senator Boisvenu. I agree with what you're saying, that we should look at quality over quantity, and that large committee sizes often make it impossible to get all the questions asked and answered. The Senate is also evolving. We have a proliferation of groups. Do you have any suggestions as to how to deal with the principle of proportionality that is currently applied to members of committees?

[Translation]

Senator Boisvenu: The work committees do is always debated in the Senate. For example, bills are debated at third reading. Let's assume all the groups in the Senate are not represented on committees. Those senators are still allowed to participate in the committee's meetings, albeit with fewer powers

Le sénateur Cotter : Pour ce qui est de la deuxième partie de votre question — je ne connais pas tout à fait la réponse à la première partie de votre question —, je tiens tout d'abord à faire mienne la citation selon laquelle nous aimons tous les juristes. Je vais en tirer un grand profit. Plus sérieusement, j'approuve en général votre observation, sénateur Wells, mais je me souviens d'un projet de loi sur les paris sur une seule épreuve sportive, qui a été parrainé récemment par un membre éminent du Sénat et qui a bénéficié d'une analyse juridique réfléchie afin de garantir que la mesure législative serait efficace. Je cite cet exemple comme une contribution constructive des juristes.

M. Joyal : Je pense, sénateur Wells, que je ferai de nouveau référence à l'ouvrage célèbre, dans lequel figurent, à la page 221, les titres de certaines études du Sénat depuis 1970. Bien entendu, cette liste ne va que jusqu'en 2000.

Je pense qu'il y a un moyen pour votre comité et chaque comité d'examiner, en début de session, les études réalisées par le passé afin d'en connaître les conclusions et de déterminer s'il y a une occasion ou un besoin d'en suivre les recommandations. Il leur est alors loisible, si je puis dire, de continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement ou de porter la question à l'attention de la population en s'appuyant sur les conclusions des études antérieures. La liste date de 20 ans et devrait évidemment être mise à jour. Votre comité, comme celui des affaires juridiques ou d'autres comités, pourrait revenir à ces études et dire « Qu'est-ce que ces études ont poussé le gouvernement à faire? Quelles mesures ont été entreprises? » Autrement dit, réévaluez vous-même la situation après un certain temps pour connaître l'efficacité de ce que vous dites.

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie tous. Nous sommes ravis de vous revoir au Sénat, sénateur Joyal.

J'aime l'idée de réévaluer l'incidence des études. Le comité pourrait peut-être recommander au Sénat de le faire pour l'ensemble des études, pas seulement pour celles du Comité des affaires juridiques. Les comités ont réalisé de nombreuses autres études.

Ma première question s'adresse au sénateur Boisvenu. Je conviens avec vous qu'il faudrait préférer la qualité à la quantité et qu'il est difficile, dans les comités qui comptent de nombreux membres, de poser toutes les questions afin d'obtenir des réponses. En outre, le Sénat évolue et les groupes se multiplient. Avez-vous des suggestions sur la manière de composer avec le principe de proportionnalité qui s'applique actuellement aux membres des comités?

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Les travaux du comité sont toujours débattus au Sénat. Par exemple, les projets de loi font l'objet d'un débat à l'étape de la troisième lecture. Partons du principe selon lequel tous les groupes ne sont pas représentés au sein des comités. Il est toujours permis à ces sénateurs d'assister aux

and responsibilities than the other senators. They also have an opportunity to have their say on all bills at third reading.

Basically, if we know the committee has the expertise to examine a bill, is it necessary to have all the groups represented on committees? The choice is still the same: quantity or efficiency. Which one should come first? I'll let you ruminate on that.

The Chair: That's an important question, especially since we also have regional representation, for the most part. We haven't talked about that, so I'll give each of you a minute and a half to comment, if you like.

[*English*]

Senator Omidvar: I like that recommendation. I hope we will see that in our report.

My next question is to anyone who would wish to answer. The impact of legislation, in particular the Criminal Code, has an outsized influence on minority communities — indigenized, racialized and religious minorities and others. Outside of ensuring that witnesses represent this community, do you not believe that the decision makers, which means Senate members, should also represent this reality? Do you not believe senators on the Legal Committee should also, to some extent, be representative of the outsized impact of the law on indigenized, racialized and religious minority communities?

Senator Jaffer: I agree with you completely. That's where I do not agree with my colleagues who say less than 12, because there are all kinds of representations. Outside this room, I would challenge anybody, if they're in a different party, to say, "No, my party will not have a member on certain committees." That's one point. Also, minorities bring a different aspect, a different reality, to what's happening in any committee. Therefore, I agree with you that we have to balance, and therefore that's the reason Legal has 12 and other committees have 12.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I have no objection to there being 12 people on a committee, but when you have only an hour with a panel of witnesses, 12 people taking turns isn't an efficient way to proceed. Take, for example, the U.S. Senate. When senators there study a bill, they spend four or five hours on it with a panel of five or six witnesses. They have time to really explore all the arguments. We have only two minutes to ask a question. In many cases, there isn't even enough time to ask a follow-up question.

travaux du comité, même si c'est avec moins de pouvoirs ou de responsabilités que les autres sénateurs. Il y a aussi une possibilité d'intervenir à l'étape de la troisième lecture de tous les projets de loi.

Essentiellement, a-t-on besoin de la présence de tous les groupes au sein des comités, sachant qu'on a les compétences requises pour étudier un projet de loi? Le choix est toujours le même : on opte pour la quantité ou l'efficience. Que doit-on privilégier? Je vous laisse sur cette phrase pour que vous y réfléchissiez.

La présidente : C'est une importante question, d'autant plus qu'on a aussi, bien souvent, une représentation régionale. Or, nous n'en avons pas parlé. Je laisserai une minute et demie à chacun, si vous avez des commentaires à faire sur cette question.

[*Traduction*]

La sénatrice Omidvar : J'aime cette recommandation. J'espère qu'elle se retrouvera dans notre rapport.

Ma prochaine question s'adresse à quiconque souhaite y répondre. Les lois, en particulier le Code criminel, ont une incidence disproportionnée sur les communautés en situation minoritaire, comme les communautés autochtones, racisées et religieuses. En plus de veiller à ce que des témoins représentent ces communautés, ne pensez-vous pas que les décideurs, c'est-à-dire les membres du Sénat, devraient aussi être représentatifs de cette réalité? Ne convenez-vous pas que les sénateurs membres du Comité des affaires juridiques devraient aussi, dans une certaine mesure, être représentatifs des communautés autochtones, racisées et religieuses en situation minoritaire sur lesquelles la loi a une incidence disproportionnée?

La sénatrice Jaffer : Je suis entièrement d'accord avec vous. Voilà où je ne partage pas l'avis de mes collègues qui proposent que les comités comptent moins de 12 membres, car toutes sortes de communautés doivent être représentées. Hors de cette salle, je mettrais au défi toute personne membre d'un parti différent de déclarer « Non, mon parti ne comptera pas de membre dans certains comités. » C'est un point. En outre, les minorités apportent une réalité, un point de vue différent dans les délibérations des comités. Je conviens donc avec vous qu'il faut assurer un certain équilibre. C'est pourquoi le Comité des affaires juridiques et d'autres comités comptent 12 membres.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je n'ai aucune objection à ce que l'on soit 12 dans un comité. Toutefois, lorsqu'un groupe de témoins ne paraît que durant une heure, avec 12 représentations, c'est inefficace. Prenons l'exemple du Sénat américain. Lorsqu'ils étudient un projet de loi, ils passent quatre ou cinq heures à l'examiner avec un groupe de témoins de cinq ou six personnes. Ils ont le temps d'approfondir les prises de position. Or, nous ne disposons que de deux minutes pour poser

If a witness says something, we don't have a chance to challenge it or ask them to back it up. That limits how thorough we can be in our analysis.

[English]

Senator Batters: It's a pleasure to see all of you here today, especially our colleague Senator Joyal. It is good to see you back.

I've been on the Legal Committee since I got to the Senate 10 years ago. It's my favourite committee. I think everyone who knows me knows that. I had the brief time to serve as deputy chair and, for a few years, also on the steering committee. I really appreciate all of your work to make this such an excellent committee of the Senate.

There are a couple of points I wanted to make in responding to some of the other points. Senator Cotter brought up one point. I wanted to say that the Legal Committee actually has, many times, had the agreement of the Senate to meet concurrently with Senate sittings, especially when we've been doing pre-studies or had very significant government legislation. We have made that work before.

On the point about committee members, I do agree that it can be very challenging even now with 12 members. It was extremely challenging when there was a point when we had boosted up to 15 members, especially because holding the government to account is a key part of our role as senators, especially opposition members. There is often very important government legislation, and we need to bring that in our questioning, and it can be challenging if you have to limit it to just a couple of minutes.

One point as well that I just was thinking of as I was sitting here is the 2019 election and the 2021 election. We generally have a study when the Chief Electoral Officer brings their report forward. We still have not had a study at Legal Committee of either of those elections, and we're now in 2023. It's just absolutely unacceptable. That was an important part of our role.

Turning to the question I wanted to ask, three of the four senators here testifying served on the Legal Committee for many, many years. Given that vast experience, I would just like a brief answer from each of Senators Jaffer, Boisvenu and Joyal: What was the one time — and if you can just limit it to one — during your tenure on the Legal Committee that you thought the Legal Committee worked the absolute best and why?

Senator Jaffer: Medical aid in dying. We had the time, because we had extra time. The Senate gave us more time. It was a bill where the committee was able to really thoroughly study it.

une question et, bien souvent, le temps ne permet de poser aucune question complémentaire. Si un témoin fait une affirmation, on ne peut donc pas la mettre à l'épreuve. C'est ce qui limite la profondeur de l'analyse.

[Traduction]

La sénatrice Batters : C'est un plaisir de vous voir tous aujourd'hui, particulièrement notre collègue, le sénateur Joyal. Il est bon de vous revoir.

Je fais partie du Comité des affaires juridiques depuis ma nomination au Sénat il y a maintenant 10 ans. C'est mon comité préféré. Je pense que tous ceux qui me connaissent le savent. J'en ai été brièvement vice-présidente et, pendant quelques années, j'ai également fait partie du comité directeur. Je vous remercie de tout ce que vous faites pour en faire un excellent comité sénatorial.

Je voulais formuler quelques remarques en réponse à d'autres observations, dont une soulevée par le sénateur Cotter. Je voulais indiquer que le Comité des affaires juridiques a, à maintes reprises, été autorisé par le Sénat à se réunir pendant les séances du Sénat, particulièrement quand il effectuait des études préalables ou examinait un très important projet de loi du gouvernement. Nous avons procédé ainsi par le passé.

En ce qui concerne les membres des comités, je conviens que c'est difficile même maintenant, avec 12 membres. C'était extrêmement difficile quand le nombre de membres a augmenté à 15, d'autant plus que les sénateurs, et particulièrement les membres de l'opposition, ont pour rôle clé de réclamer des comptes au gouvernement. Nous examinons souvent de très importants projets de loi du gouvernement et nous devons poser nos questions, ce qui peut être difficile si notre temps de parole se limite à quelques minutes.

Je pensais également aux élections de 2019 et de 2021. Nous menons habituellement une étude quand le directeur général des élections dépose son rapport. Le Comité des affaires juridiques n'a toujours pas réalisé d'étude sur l'une ou l'autre de ces élections, et nous sommes maintenant en 2023. C'est absolument inacceptable. Ces études constituent un élément important de notre rôle.

Pour en venir à la question que je voulais poser, trois des quatre sénateurs qui témoignent ont été membres du Comité des affaires juridiques pendant de très nombreuses années. Vu cette vaste expérience, je voudrais que les sénateurs Jaffer, Boisvenu et Joyal répondent brièvement à la question suivante : en quelle occasion — et je vous prierais de vous limiter à une seule — le Comité des affaires juridiques a-t-il fonctionné à son meilleur pendant que vous en faisiez partie, et pourquoi?

La sénatrice Jaffer : C'est dans le dossier de l'aide médicale à mourir. Nous avons eu le temps nécessaire, car le Sénat nous a accordé plus de temps. C'est un projet de loi que le comité a pu

As you know, we studied everything, and we were able to produce a report that we spent hours and hours on. That was my highlight.

Senator Batters: We also did a lot of that study during time when the Senate wasn't sitting, too.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I think it was the study on court delays. First of all, we went out and met with members of the public. We met with people on the ground practising law. We went to the regions. I really felt then that the work the committee was doing was for the people.

Justice is central to people's lives. Whenever we pass a bill, we are having an impact on people's lives, whether they are victims or accused. Being in the Senate bubble and not having access to that perspective means that we aren't doing our job properly. If we go out and meet with people for the purposes of a study, the impact is twofold: education and legislation. We should do more of that.

[*English*]

Mr. Joyal: Thank you for your question, senator.

The single most important debate that I have been through at Legal was the extradition bill in 2000. You were not in the chamber, unfortunately, at that time, but I'm sure you would have taken part in it. The bill had a section giving the Minister of Justice the sole authority to decide to extradite a person to a country where the death penalty was imposed. A single person in his or her office could decide to extradite somebody, for instance, to Washington State.

That section of the bill was never canvassed in the House of Commons. No one brought attention to it. No one saw that, in fact, we were reintroducing the death penalty through the back door. When it came to the Senate, some of my colleagues who were also lawyers, and I think of former Senator Grafstein, whom some of you know, looked into the bill. We studied the bill very seriously, and we said, "Wait a minute. This is very serious. It's about the life and death of a person." What did the House of Commons do? What did the Minister of Justice at the time do? Silence. No one raised that issue. We started studying the bill, inviting experts, inviting people from the prison system and inviting Foreign Affairs. We asked what they do when there is an extradition request from another country. We debated that bill for three months. We finally brought an amendment to the bill. The amendment was defeated by two or three votes. The bill was adopted and sanctioned.

étudier réellement en profondeur. Comme vous le savez, nous avons tout étudié et avons pu rédiger un rapport auquel nous avons accordé des heures et des heures. C'est le dossier qui m'a le plus marquée.

La sénatrice Batters : Nous avons également effectué de nombreuses études pendant que le Sénat ne siégeait pas.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je vous dirais que c'est effectivement l'étude sur les délais. Premièrement, nous sommes allés rencontrer des citoyens. Nous sommes allés rencontrer des gens sur le terrain qui pratiquent le droit. Nous nous sommes déplacés dans les régions. J'avais vraiment l'impression, à ce moment-là, que le comité faisait un travail pour les citoyens et les citoyennes.

La justice est au cœur de la vie des citoyens et des citoyennes. Chaque fois que nous adoptons un projet de loi, nous touchons leurs vies, qu'ils soient victimes ou inculpés. Le fait d'être dans une bulle au Sénat et de ne pas avoir cette perspective fait en sorte que nous ne jouons pas bien notre rôle. Quand on mène une étude et qu'on va voir les citoyens, c'est de l'éducation que l'on fait en même temps que de la législation. Nous devrions en faire plus.

[*Traduction*]

M. Joyal : Je vous remercie de votre question, sénatrice.

Le débat le plus important auquel j'ai participé au sein du Comité des affaires juridiques est celui sur le projet de loi sur l'extradition, en 2000. Vous n'étiez malheureusement pas à la Chambre à l'époque, mais je suis sûr que vous y auriez pris part. Ce projet de loi contenait une disposition conférant au ministre de la Justice le pouvoir de décider d'extrader quelqu'un dans un pays imposant la peine capitale. Une seule personne de son cabinet pouvait décider d'extrader quelqu'un vers l'État de Washington, par exemple.

Cette disposition n'avait jamais été repérée à la Chambre des communes. Personne n'avait attiré l'attention sur elle, voyant que de fait, nous rétablissions la peine capitale de manière détournée. Quand le projet de loi a été renvoyé au Sénat, il a été examiné par certains de mes collègues qui étaient également avocats, dont l'ancien sénateur Grafstein, que certains d'entre vous connaissent. Nous avons étudié ce projet de loi très sérieusement et nous nous sommes dit : « Un instant. C'est très grave. C'est une question de vie ou de mort. » Qu'est-ce que la Chambre des communes avait fait? Qu'est-ce que le ministre de l'époque avait fait? Silence. Personne n'avait soulevé ce problème. Nous avons commencé à étudier le projet de loi, invitant des experts, des personnes issues du système carcéral et des représentants des Affaires étrangères pour leur demander ce qu'ils font quand ils reçoivent une demande d'extradition d'un pays étranger. Nous avons débattu du projet de loi pendant trois

At the same time, the Supreme Court of Canada had a case dealing exactly with this issue, the Burns and Rafay case. I talked to my colleagues on the Legal Committee and asked what we should do. We decided to take the minutes of the committee and send them, without any explanation or anything, just the stack of the minutes of the committee, to each and every Justice of the Supreme Court. In their decision, they concluded that the extradition law was in breach of the Charter, and they mentioned that they had taken note of the discussions that took place in Parliament.

To me, that was a clear illustration of the role of this institution and of the Legal Committee. We did study an issue that was totally under the radar of the House of Commons. We debated it in depth in the Senate. We tried to amend the bill. The government pulled the whip line. It was an horrendous period. I remember it as if it happened yesterday. We failed in the Senate, but we won in the court of justice and in the court of public opinion. This to me was the single most important debate I ever took part in in the chamber.

The Chair: Thank you very much.

Senator Marwah: Thank you, colleagues, for being here.

Senator Boisvenu, you mentioned that one of the issues was the large number of senators on each committee. I tend to agree with that in terms of reducing; that would be a good idea.

Someone also raised the possibility of having a subcommittee to deal with issues, but having a subcommittee doesn't necessarily solve the problem because you are really doubling down on the workload of the four or five senators that you picked to be on the subcommittee.

I would like your thoughts on taking that one step further, to have non-members of the Legal Committee be part of the subcommittee. In that way, you could bring other lawyers and non-lawyers to matters with the main expertise to help you look at other matters but who are not necessarily on the Legal Committee. I would like your thoughts on that. I believe CIBA just implemented something along those lines. I would like your thoughts on whether that would be practical for LCJC.

mois, y apportant finalement un amendement, qui a été rejeté par deux ou trois voix. Le projet de loi a été adopté et a reçu la sanction royale.

À la même époque, la Cour suprême du Canada a examiné l'affaire *Burns et Rafay*, qui concernait exactement cette question. J'ai parlé à mes collègues du Comité des affaires juridiques et je leur ai demandé ce que nous devions faire. Nous avons décidé d'envoyer les procès-verbaux du comité, sans explication ni rien, à chaque juge de la Cour suprême. Dans leur décision, ils ont conclu que la loi sur l'extradition violait la Charte, précisant qu'ils avaient pris note des débats qui avaient eu lieu au Parlement.

Pour moi, cela illustre parfaitement le rôle de l'institution et du Comité des affaires juridiques. Nous nous sommes penchés sur une question qui avait complètement échappé à la Chambre des communes. Nous en avons débattu en profondeur au Sénat et tenté d'amender le projet de loi. Le gouvernement a alors imposé la ligne de parti. C'était une période horrible. Je me souviens de cette affaire comme si c'était hier. Nous avons échoué au Sénat, mais nous avons gagné devant la cour de justice et le tribunal populaire. C'est pour moi le plus important débat auquel j'ai jamais pris part à la Chambre.

La présidente : Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur Marwah : Je vous remercie, honorables collègues, de témoigner.

Sénateur Boisvenu, vous avez indiqué que parmi les problèmes figure celui du nombre élevé de sénateurs au sein des comités. Je tends à être d'accord pour réduire ce nombre, considérant que c'est une bonne idée.

Quelqu'un a également proposé qu'un sous-comité s'occupe de diverses questions, mais cela ne résout pas nécessairement le problème, car on double la charge de travail des quatre ou cinq sénateurs choisis pour faire partie du sous-comité.

Je voudrais savoir ce que vous penseriez d'aller plus loin et d'inclure au sein du sous-comité des personnes ne faisant pas partie du Comité des affaires juridiques. Ainsi, il pourrait y avoir d'autres membres, qu'ils soient ou non avocats, pour aider le sous-comité à examiner des questions qui ne concernent pas nécessairement le Comité des affaires juridiques. Je voudrais savoir ce que vous en pensez. Je pense que le Comité de régie interne, des budgets et de l'administration vient de faire quelque chose de ce genre. J'aimerais savoir si vous considérez que le Comité des affaires juridiques pourrait procéder ainsi.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: You know the passion I have for this committee. I'm just as passionate today as I was 14 years ago. If you told me I had to work 20 more hours a week, I would. I think if you asked all the committee members to work four more hours a week, they would.

It's the same when I think of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs. The members have a passion for the committee. They don't keep track of their hours.

I'm confident that, if you asked the committee members tomorrow for volunteers to sit on the subcommittee, you would need more spots. I don't think finding people willing to do the work is a problem.

Your proposal would work: appointing other senators with an interest in the subject to the subcommittee. I think both things are possible.

[*English*]

Senator Jaffer: Since it was my point, may I respond? I don't agree, Senator Marwah, that you would be doubling work because, as I said, you would be doing different work. As Defence does veterans work, that's separate work. It would be separate work, but the work that this mandate neglects would be done by subcommittee. For example, the statutory review would be done by subcommittee, and the main committee would be dealing with the other legislation. I don't think it's a doubling up. In this way, the whole mandate of the committee is looked after. At the moment, it isn't, and for years, it has not been.

Mr. Joyal: If I may respond very quickly to Senator Marwah, I think — Mr. Thompson could check — that in the Rules, there is a possibility for a committee to have as a member someone from outside with no right to vote. There was an old provision in the rules before. In other words, the person would be a part of the committee would not be a voting person but would be there to share expertise and knowledge of the issue. That could help a subcommittee on very specific mandates to discharge its responsibility in relation to one issue.

Senator Marwah: In fact, colleagues, that was my main point. Besides the workload, it is the fact that you could bring other expertise onto a subcommittee that perhaps you couldn't do fully in the main committee. You expand the range of views that you have in a subcommittee studying any particular subject.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Vous connaissez ma passion pour ce comité-là. Il me passionne autant aujourd'hui qu'il y a 14 ans. Si vous me disiez de travailler 20 heures de plus par semaine, je le ferais. Je pense que si l'on demandait à tous les membres du comité de travailler quatre heures de plus par semaine, ils le fereraient.

Quand je pense au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, c'est pareil : les gens ont une passion pour le comité. On ne calcule pas nos heures.

Je suis convaincu que si vous demandiez demain aux membres du comité de lever la main pour devenir volontairement membres d'un sous-comité, on manquerait de places. Je ne crois pas que ce soit un problème de trouver des gens.

Votre proposition est recevable, soit que l'on pourrait nommer d'autres sénateurs qui ont un intérêt. Je pense que les deux choses sont possibles.

[*Traduction*]

La sénatrice Jaffer : Comme c'est à cela que je voulais en venir, puis-je répondre? Je ne pense pas, sénateur Marwah, que cela doublerait la charge de travail, car, comme je l'ai souligné, ce sous-comité ferait un travail différent. Quand le Comité de la défense s'occupe des anciens combattants, c'est un travail distinct. Le travail que le comité néglige dans le cadre de son mandat serait effectué par un sous-comité. Par exemple, le sous-comité s'occupera de l'examen prévu par la loi, pendant que le comité principal étudierait un autre projet de loi. Je ne pense pas qu'on double la charge de travail. Cela permet au comité d'exécuter l'ensemble de son mandat. Pour l'instant, il n'y parvient pas, et c'est ainsi depuis des années.

M. Joyal : Si je peux répondre très brièvement au sénateur Marwah, je pense — et M. Thompson pourrait vérifier — que le Règlement autorise un comité à inclure un membre externe qui n'a pas le droit de vote. Il y avait une ancienne disposition dans le Règlement à ce sujet. En d'autres mots, la personne qui ferait partie du comité ne voterait pas, mais ferait don de son expertise et de ses connaissances sur le sujet abordé. Cela aiderait le sous-comité à exécuter des mandats très précis en le déchargeant de sa responsabilité sur un point précis.

Le sénateur Marwah : En fait, honorables collègues, c'est principalement là où je veux en venir. En plus d'absorber une partie de la charge de travail, le sous-comité pourrait inclure d'autres experts pour accomplir ce que le comité principal ne pourrait peut-être pas faire aussi complètement. Cela élargirait l'éventail de points de vue au sein d'un sous-comité qui étudie un sujet en particulier.

Mr. Joyal: A kind of amicus curiae, like courts do when they have a difficult issue and they ask for a lawyer with special expertise to be there.

Senator Cotter: Building on Senator Marwah's last intervention, solving his own problem in a way, it depends on the mandate of such a subcommittee. For example, if the mandate were generally to examine the constitutionality of laws that pass through the Senate, let's say — making this up for a moment — you might want expertise, and it might be significant legal expertise. If the mandate of the subcommittee was to undertake a study on sentencing — which is one of the topics that gets discussed from time to time — and report back to the committee, you might want a greater diversity of views and contributors there. The answer might be partly yes and partly you might go a different way.

[Translation]

The Chair: Thank you very much. Unfortunately, we are almost out of time, so Senator Ataullahjan's will be the last question.

[English]

Senator Ataullahjan: Thank you, colleagues. It is very nice to see you, Senator Joyal.

Senator Boisvenu, you said something that piqued my interest. You said that perhaps Legal should sit for eight hours a week. I am on four committees, and sometimes I struggle to do the work because we only have so many days and so many hours in every day. Do you think that for certain committees that have a very heavy workload, those senators should be confined to two committees? What about Monday sittings? I know the Human Rights Committee sits for four hours on Monday. Senator Jaffer, if you remember when we were doing the cyberbullying study, we did a whole-day sitting. Maybe that's an option sometimes.

[Translation]

Senator Boisvenu: I'm going to refer to the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs. It used to sit from one o'clock to five o'clock on Mondays. Members made the most of the time they spent here.

I definitely think we could take advantage of Friday mornings and Monday afternoons. Those are windows of time we could use.

I said that the committee could sit for eight hours a week or that a subcommittee could be created. Both are options. However, if the committee continues to meet for four hours a week, it will never be able to truly fulfill its mission of

M. Joyal : Ce serait comme des amis de la cour que les tribunaux conviennent quand ils examinent une question difficile et réclament l'aide d'un avocat possédant une expertise particulière.

Le sénateur Cotter : Pour donner suite à la dernière intervention du sénateur Marwah, résolvant son problème d'une certaine façon, tout dépend du mandat du sous-comité. Par exemple, si ce mandat consiste globalement à évaluer la constitutionnalité des projets de loi étudiés par le Sénat, le sous-comité pourrait avoir besoin d'expertise, dont une expertise importante dans le domaine juridique. Si le sous-comité a pour mandat d'entreprendre une étude sur la détermination de la peine — un sujet abordé de temps en temps — afin d'en faire rapport au comité, il pourrait être bon de bénéficier de points de vue et de contributeurs plus diversifiés. La réponse pourrait être en partie « oui » et en partie « on pourrait procéder autrement ».

[Français]

La présidente : Merci beaucoup. C'est la dernière question — malheureusement, le temps file — de la sénatrice Ataullahjan.

[Traduction]

La sénatrice Ataullahjan : Je vous remercie, honorables collègues. Qu'il est bon de vous voir, sénateur Joyal.

Sénateur Boisvenu, vous avez dit quelque chose qui a capté mon intérêt. Vous avez indiqué que le Comité des affaires juridiques pourrait siéger huit heures par semaine. Or, je fais partie de quatre comités et je peine parfois à faire le travail parce que les semaines ne comptent qu'un certain nombre de jours et que les jours ne comptent qu'un certain nombre d'heures. Pensez-vous que les sénateurs membres de comités très occupés devraient se limiter à deux comités? Qu'en est-il des réunions du lundi? Je sais que le Comité des droits de la personne se réunit quatre heures le lundi. Sénatrice Jaffer, vous vous souviendrez que nous nous sommes réunis une journée entière quand nous faisions l'étude sur la cyberintimidation. C'est parfois une possibilité.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je fais référence au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants. On siégeait auparavant de 13 heures à 17 heures le lundi. On optimisait le temps que l'on passait ici.

Effectivement, je pense qu'on pourrait optimiser les périodes du vendredi matin et du lundi après-midi. C'est une banque de temps que l'on peut utiliser.

J'ai bien dit que l'on pourrait siéger huit heures par semaine ou créer un sous-comité. Il y a deux solutions. Cependant, s'il continue à siéger quatre heures par semaine, ce comité ne pourra jamais remplir pleinement sa mission d'étudier des projets de loi

examining government bills and private bills. We have about 250 private members' bills and 50 private bills. That's huge, and we've studied about 10 or so.

Two options are available. Create a subcommittee, which could deal with less crucial matters, thereby freeing up the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, or increase the workload or the number of hours.

The Chair: That's a good suggestion. We'll keep that in mind in the course of our study. I think we've heard a lot today that we can use as we think about next steps.

Our sincerest thanks to the senators for participating today. Thank you very much, Senator Joyal, for going to the trouble of being here today. We were delighted to see you again. We will keep you posted. As we move forward, we may need to invite you back. Who knows?

Senator Boisvenu: Madam Chair, it is us who thank you for the opportunity to be part of this discussion. It was a very enlightening experience.

The Chair: Thank you. We will now suspend to bring in the next panel of senators.

Now, I would like to welcome two senators who are very active on a committee that is quite important to us, the Standing Senate Committee on Official Languages. With us are Senator Cormier and Senator Poirier. They will give us insight into the challenges facing their committee and the way they see their mandate and mission, and share any recommendations they have.

Hon. René Cormier: Thank you and good morning, fellow senators. I have my Clark Gable voice this morning, so I apologize. I hope you can hear me clearly. I don't have Clark Gable's hair, though.

I would like to thank the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for the opportunity to share some information and views regarding the Standing Senate Committee on Official Languages and its essential role in Canada's Parliament.

I am pleased to be here alongside my fellow senator and the committee's deputy chair, the Honourable Rose-May Poirier. I want to acknowledge that I am speaking to you today on the unceded territory of the Algonquin Anishinaabe people.

I have been on the Standing Senate Committee on Official Languages since December 2016, and I have chaired the committee since 2018, after the Honourable Claudette Tardif left. I want to recognize the tremendous amount of work she did as committee chair.

My remarks will focus on the committee's mandate, work, membership and functioning.

gouvernementaux ou privés. On a environ 250 projets de loi d'initiative parlementaire et 50 projets de loi privés. C'est énorme, et on en a étudié une dizaine.

Il y a deux solutions : ou l'on crée un sous-comité qui dégagera le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles des éléments moins essentiels, ou l'on augmente la charge de travail ou les heures de travail.

La présidente : C'est une bonne suggestion; on va la retenir dans nos délibérations. Je pense qu'on a entendu aujourd'hui beaucoup de choses qui vont nous inspirer pour la suite.

Je remercie infiniment les sénateurs qui ont participé à ce comité. Merci beaucoup, sénateur Joyal, de vous être déplacé. Nous avons été ravis de vous revoir. Nous vous tiendrons au courant; il se peut que pour la suite des choses, vous soyez tous invités de nouveau.

Le sénateur Boisvenu : Madame la présidente, c'est nous qui vous remercions de nous avoir donné le droit de vous parler. Cela a été un exercice pédagogique très intéressant.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons suspendre la réunion pour attendre le prochain groupe de sénateurs.

Nous souhaitons maintenant la bienvenue à deux sénateurs qui sont très actifs au sein d'un comité qui nous tient à cœur, le Comité sénatorial permanent des langues officielles. Nous accueillons le sénateur Cormier et la sénatrice Poirier, qui nous parleront des problèmes qu'ils voient pour leur comité, de la façon dont ils voient leur mandat dans le cadre de sa mission et des suggestions qu'ils ont à nous proposer.

L'honorable René Cormier : Merci et bonjour, chers collègues. Ce matin, j'ai ma voix de Clark Gable; vous m'en excuserez, et j'espère que vous pourrez bien m'entendre. Je n'ai pas sa chevelure, par contre.

Je remercie le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement de me donner l'occasion de partager avec lui quelques informations et points de vue au sujet du Comité sénatorial permanent des langues officielles et de son rôle essentiel au Parlement du Canada.

Je suis heureux de participer à ce groupe en compagnie de ma collègue la vice-présidente, l'honorable Rose-May Poirier, et je reconnaiss que je prends la parole aujourd'hui à partir du territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Je siège au Comité sénatorial permanent des langues officielles depuis décembre 2016 et j'en assume la présidence depuis 2018, soit depuis le départ de l'honorable Claudette Tardif, à qui je rends hommage pour le travail colossal qu'elle a accompli à la présidence de ce comité.

Dans ma présentation, j'aborderai le mandat, les travaux, la composition et le fonctionnement du comité.

[English]

Although it is concerned with respect for the language rights of Canadians and the principle of equality of the two official languages, it examines all matters relating to the Official Languages Act and pays particular attention to the role and commitment of the federal government in promoting English and French in Canadian society and in enhancing the vitality of the English and French linguistic minorities. Although its mandate is broad and allows it to examine any matter relating to official languages in general, which includes constitutional language rights guaranteed by the Constitution Act, 1867 and the Canadian Charter of Rights and Freedoms, as well as language rights guaranteed in any other federal statute, for example the Broadcasting Act, the Immigration and Refugee Protection Act, the Language Skills Act and the Criminal Code, it is mandated to review the application of the OLA and the application of its regulations, including the official languages communication with and service to the public regulation, and eventually part 7 regulations. It is also mandated to review the annual reports of departments and the Commissioner of Official Languages.

[Translation]

During the 8 parliaments and 14 sessions since its creation, the Official Languages Committee has reported on six bills, including Bill S-3, An Act to amend the Official Languages Act, a Senate bill sponsored by a member of the committee. As a result, Part VII of the Official Languages Act was strengthened, with federal institutions being required to take positive measures and people being given the ability to seek remedy before the courts in cases of non-compliance. That right set out in the Official Languages Act led to the 2022 Federal Court of Appeal decision in *Canada (Commissioner of Official Languages) v. Canada (Employment and Social Development)*. The decision prompted the government to amend Bill C-13, which is currently before Parliament.

As you know, the committee studied the subject matter of Bill C-13 in 2022 as part of a pre-study. The committee is eagerly awaiting the bill's referral to the Senate, to provide sober second thought on the bill as passed by the House of Commons.

The committee has also studied bills that do not relate to the application of the Official Languages Act, such as Bill C-419, pertaining to the language skills required for certain Governor-in-Council appointments, and Bill S-14, concerning the adoption of an officially bilingual national anthem.

Since its creation, the committee has tabled 26 reports further to in-depth studies. Its most recent report focuses on francophone immigration to minority communities and will be tabled in the

[Traduction]

Même s'il s'intéresse au respect des droits linguistiques des Canadiens et au principe d'égalité entre les deux langues officielles, il examine toutes les questions qui concernent la Loi sur les langues officielles, portant particulièrement attention au rôle du gouvernement fédéral et à son engagement à promouvoir l'anglais et le français au sein de la société canadienne et à renforcer la vitalité des minorités anglophones et francophones. Bien que son mandat soit vaste et lui permette d'examiner des questions relatives aux langues officielles, y compris les droits linguistiques constitutionnels garantis par la Loi constitutionnelle de 1867 et la Charte canadienne des droits et libertés, et les droits linguistiques garantis par d'autres lois fédérales, comme la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur les compétences linguistiques et le Code criminel, il est mandaté pour examiner l'application de la Loi sur les langues officielles et de ses règlements, et notamment les règlements sur la communication avec le public et les services à la population, ainsi que les règlements pris au titre de la partie VII. Le comité a également pour mandat d'étudier les rapports annuels des ministères et du commissaire aux langues officielles.

[Français]

Durant les huit législatures et les 14 sessions où il a été appelé à siéger depuis sa création, le Comité des langues officielles a soumis six rapports sur des projets de loi, dont un portant sur l'examen du projet de loi S-3 à l'initiative du Sénat, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, parrainé par un membre du comité qui a permis de renforcer la partie VII de la Loi sur les langues officielles en y inscrivant l'obligation pour les institutions fédérales de prendre des mesures positives de même que la possibilité d'intenter des recours en droit en cas de non-respect. Ce droit de recours inscrit dans la Loi sur les langues officielles a mené en 2022 à la décision de la Cour d'appel fédérale *Canada (Commissaire aux langues officielles) c. Canada (Emploi et Développement social)* qui a, par la suite, incité le gouvernement à modifier le projet de loi C-13 actuel.

Comme vous le savez, le comité a examiné la teneur du projet de loi C-13 en 2022 dans le cadre d'une étude préalable et attend avec impatience l'arrivée de la version de ce projet de loi qui aura été adoptée à la Chambre des communes pour poser un second examen attentif sur ce projet de loi.

Le comité a aussi étudié des projets de loi qui ne découlent pas de l'application de la Loi sur les langues officielles comme le projet de loi C-419, portant sur les compétences linguistiques pour certaines nominations par le gouverneur en conseil, ou le projet de loi S-14, portant sur l'adoption d'un hymne national officiellement bilingue.

Depuis sa création, le comité a déposé 26 rapports issus d'études approfondies, dont son rapport le plus récent portant sur l'immigration francophone en milieu minoritaire, qui sera déposé

Senate this week. In addition, the committee has tabled five reports following a comprehensive two-year study on the modernization of the Official Languages Act. This work led to Bill C-13, introduced by the government in March 2022, as well as its predecessor, Bill S-32, in June 2021.

The committee has also tabled numerous reports on the implementation of Part VII of the act and its various facets, including French-language learning, bilingualism among young people, immigration, the vitality of Quebec's English-speaking communities, francophone arts and culture, education in the language of the minority, and access to justice in both official languages. Committee studies like the upcoming one on minority-language health services are an opportunity to examine broader issues from a language standpoint, which is often overlooked by other Senate committees.

The committee has reported on the language obligations of specific federal institutions, including Air Canada and CBC/Radio-Canada. The committee's work was even cited by the Federal Court of Canada in its 2012 decision in *Canada (Commissioner of Official Languages) v. CBC/Radio-Canada*. The committee has also published reports on other issues of the day, such as linguistic duality at the Olympic and Paralympic Games in Vancouver and respect for language rights when head offices of federal institutions relocate, in the wake of the Canadian Tourism Commission's move to Vancouver.

Since its creation, the Official Languages Committee has travelled to eight provinces for fact-finding missions, including Manitoba, Alberta, Nova Scotia, British Columbia, New Brunswick, Quebec and Prince Edward Island.

In terms of the committee's membership and functioning, the committee has met on Monday evenings since its creation. That has posed, and continues to pose, a challenge to the participation of senators who are not from Quebec or Ontario. Since the beginning, the committee has been made up of English-speaking and French-speaking senators from Quebec and outside Quebec — Alberta, Manitoba, Ontario, New Brunswick and Nova Scotia — and sometimes English-speaking senators from outside Quebec — British Columbia and Manitoba.

The committee has always been chaired by a French-speaking senator from outside Quebec, and the deputy chair has usually been an English-speaking or French-speaking senator from Quebec. The committee has always had nine members and has always relied on the support of the Subcommittee on Agenda and Procedure to plan future business of the committee, reply to correspondence and requests to appear before the committee, approve final reports of the committee, and work with the

au Sénat cette semaine, et 5 rapports découlant d'une étude exhaustive étalée sur deux ans au sujet de la modernisation de la Loi sur les langues officielles, qui a incité le gouvernement à déposer le projet de loi C-13 en mars 2022 ainsi que son prédecesseur, le projet de loi S-32, en juin 2021.

Le comité a également déposé de nombreux rapports sur la mise en œuvre de la partie VII de la loi et de ses différents aspects, comme l'apprentissage du français, le bilinguisme des jeunes, l'immigration, l'épanouissement des communautés anglophones du Québec, les arts et la culture francophones, l'éducation dans la langue de la minorité, l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Les études du comité, comme celle qu'il entreprendra bientôt sur les services de santé dans la langue de la minorité, permettent d'aborder des enjeux plus larges, dont l'angle linguistique est souvent passé sous silence par les autres comités sénatoriaux.

Le comité a produit des rapports sur les obligations linguistiques d'institutions fédérales ciblées, par exemple Air Canada et CBC/Radio-Canada. D'ailleurs, les travaux du comité ont été cités en 2012 par la Cour fédérale du Canada dans son jugement rendu dans l'affaire *Canada (Commissaire aux langues officielles) c. CBC/Radio-Canada (2012)*. Le comité a aussi publié des rapports sur d'autres sujets d'actualité, comme la dualité linguistique aux Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver et le respect des droits linguistiques lors du déménagement de sièges sociaux d'institutions fédérales à la suite du déménagement de la Commission canadienne du tourisme à Vancouver.

Depuis sa création, le Comité des langues officielles a effectué des missions d'étude dans huit provinces, dont le Manitoba, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour ce qui est de la composition et du fonctionnement du comité, depuis sa création, il a toujours siégé le lundi soir. Cela a suscité et suscite toujours des défis pour assurer la participation de sénateurs et sénatrices qui viennent de l'extérieur du Québec ou de l'Ontario. Le comité est composé, depuis sa création, de sénateurs et de sénatrices anglophones et francophones du Québec et de l'extérieur du Québec, comme de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et, parfois, de sénateurs et sénatrices anglophones de l'extérieur du Québec, comme de la Colombie-Britannique et du Manitoba.

La présidence du comité a toujours été assurée par un sénateur ou une sénatrice francophone de l'extérieur du Québec, et la vice-présidence a été assurée la plupart du temps par un sénateur ou une sénatrice du Québec, anglophone ou francophone. Le comité a toujours été composé de neuf membres et a toujours fonctionné avec le soutien du Sous-comité du programme et de la procédure pour planifier les travaux futurs du comité, donner suite à la correspondance ou aux demandes de comparution,

communications team to promote the committee's work and reports.

Here are some important facts about our committee: the committee's decisions have almost always been the product of consensus and collegiality. Top of mind for all senators on the committee is the fact that they represent linguistic minorities with constitutionally protected language rights.

I will leave it there. I look forward to answering your questions and taking part in the discussion.

Hon. Rose-May Poirier: Thank you for inviting me before the committee. It's a real pleasure.

[*English*]

Honourable senators, thank you for the invitation to appear before the committee. In all my years in the Senate — 13 years last February — this is my first time sitting at the end of the table as a witness. Hopefully, I can provide you with answers and insight on the work of the Official Languages Committee.

For most of my time as a senator, I have been a member of the Official Languages Committee, and since 2015, I have been the deputy chair every year except during the 43rd Parliament.

[*Translation*]

I have also sat on a number of other committees, including the Foreign Affairs Committee and the Fisheries and Oceans Committee. The close relationship between the Official Languages Committee and francophone minority communities is something that sets us apart. That is significant. We often say — both within and outside the chamber — that the Senate's role is to be the voice of minorities, and the Standing Senate Committee on Official Languages does an excellent job of fulfilling that role. It's a committee that is attuned to communities and their needs.

[*English*]

But our scope does not fall solely for francophone communities outside of Quebec. We are present with anglophone communities in Quebec who are a linguistic minority community in Canada. For example, in March 2011, the committee produced a report on the vitality of the Quebec English-speaking communities where the committee visited various communities. We also ensure to invite them as witnesses during our studies to ensure their voices are heard and their concerns are taken into consideration.

approuver les versions finales des rapports du comité et gérer la promotion de ses travaux et de ses rapports avec l'équipe de communication.

Ce sont des faits importants pour nous : les décisions du comité ont pratiquement toujours été adoptées par consensus et en collégialité, car tous les sénateurs membres du comité gardent en tête leur rôle de représentation des minorités linguistiques, qui sont protégées par des droits linguistiques constitutionnels.

Je m'arrête ici et je suis prêt à répondre à vos questions et à discuter avec vous.

L'honorable Rose-May Poirier : Merci de votre invitation à comparaître devant vous. Cela me fait très plaisir.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner devant le comité. Depuis le temps que je suis au Sénat — cela a fait 13 ans en février —, c'est la première fois que je siège du côté des témoins. J'espère que je pourrai vous fournir des réponses et des informations sur le travail du Comité des langues officielles.

Depuis que je suis sénatrice, j'ai presque toujours fait partie du Comité des langues officielles, dont je suis vice-présidente depuis 2015, sauf au cours de la 43^e législature.

[*Français*]

J'ai également été membre de plusieurs autres comités, comme le Comité des affaires étrangères et le Comité des pêches et des océans. La proximité du Comité des langues officielles avec les communautés francophones en situation minoritaire représente une distinction importante. Nous répétons souvent, à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre, que le rôle du Sénat est d'être une voix pour les minorités. Selon cette perspective, le Comité sénatorial permanent des langues officielles remplit son rôle à merveille. C'est un comité qui est à l'écoute des communautés.

[*Traduction*]

Mais notre mandat ne se limite pas aux communautés francophones de l'extérieur du Québec. Nous sommes également présents pour les communautés anglophones du Québec, qui constituent une communauté linguistique en situation minoritaire au Canada. Par exemple, en mars 2011, le comité a publié un rapport sur la vitalité des communautés anglophones du Québec dans le cadre d'une étude au cours de laquelle il a visité diverses communautés. Nous veillons également à inviter des témoins pendant nos études pour que leurs voix soient entendues et que leurs préoccupations soient prises en compte.

[Translation]

Under its mandate, the committee has the latitude to complete its studies, while differentiating itself from other committees. The committee studies fewer bills than other Senate committees, but, as the voice of minority language communities, the Official Languages Committee contributes to legislation in other ways.

The special studies undertaken by the committee are crucially important. They help to give minority language communities a voice in Parliament and thus ensure that the government's ears remain open. Consider this. The committee began its study on the modernization of the Official Languages Act in 2017. In reporting on the study, the committee asked, not whether the government should implement its recommendations, but when. That created a window of opportunity, prompting the government of the day and all the political parties to prioritize the modernization of the Official Languages Act and do something about the decline of French across the country. The work we do is even more important when it comes to strengthening the values of linguistic duality from coast to coast to coast.

[English]

In my opinion, the Official Languages Committee is unique and important to the Senate fulfilling its mission of being a voice for the unrepresented.

It is my pleasure to answer any questions you may have. Thank you.

[Translation]

The Chair: Thank you.

[English]

Senator Ataullahjan: Thank you for being here today.

Senator Cormier, I want to ask you about the importance of travel in a committee's mandate. When you travel across the country and meet people, how much value does that bring to the committee's work?

Senator Cormier: Thank you so much for that question. It is a very important question.

One of the privileges we have as a member of the committee is to meet citizens where they live and where we can see what their challenges are. That's very important. Like I said, the Official Languages Committee went on different missions, and I think it's at the core of the challenge and the issue of this committee. We deal with constitutionality and the Charter of Rights and Freedoms, but we need to know the context in which the linguistic minorities work and live. It's very important for us. I

[Français]

Son mandat donne suffisamment de latitude au comité pour mener à bien ses études et se démarquer des autres comités. Le comité n'étudie pas autant de projets de loi que les autres comités sénatoriaux, mais sa contribution se fait sentir dans d'autres domaines de la législation, en tant que porte-parole des communautés linguistiques en situation minoritaire.

Les études spéciales entreprises par le comité sont primordiales, car elles sont une façon de faire entendre leur voix au Parlement pour que le gouvernement y prête toujours une oreille attentive. Par exemple, en ce qui concerne la modernisation de la Loi sur les langues officielles, le comité a entamé son étude en 2017. Lors du dépôt de son rapport, qui contenait aussi des recommandations, la question n'était pas de savoir si le gouvernement devait s'y conformer, mais quand il y donnerait suite. Cette conjoncture favorable a encouragé le gouvernement de l'époque et tous les partis politiques à prioriser la modernisation de la Loi sur les langues officielles et à remédier au déclin du français partout au Canada. Notre travail est encore plus important pour ce qui est de renforcer les valeurs de la dualité linguistique d'un océan à l'autre.

[Traduction]

À mon avis, le Comité des langues officielles est sans pareil et joue un rôle important en aidant le Sénat à accomplir sa mission, laquelle consiste à être la voix des personnes non représentées.

Je répondrai à vos questions avec plaisir. Je vous remercie.

[Français]

La présidente : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Ataullahjan : Je vous remercie de témoigner aujourd'hui.

Sénateur Cormier, je veux vous interroger sur l'importance des voyages dans le cadre du mandat d'un comité. Quand vous parcourez le pays pour rencontrer des gens, qu'est-ce que ces voyages apportent au travail du comité?

Le sénateur Cormier : Je vous remercie beaucoup de cette question, que je considère comme très importante.

Les membres du comité ont le privilège de rencontrer des citoyens où ils vivent et peuvent ainsi constater les difficultés qu'ils rencontrent. C'est très important. Comme je l'ai indiqué, le Comité des langues officielles a entrepris diverses missions, et je pense que les voyages sont essentiels pour que le comité relève le défi qui est le sien dans le domaine qu'il étudie. Nous nous intéressons à la constitutionnalité et à la Charte des droits et libertés, mais nous devons connaître le contexte dans lequel les

think we could travel more, but we are aware of the time and the money. I think it's crucial.

Senator Ataullahjan: I asked that question, senator, because you mentioned the budget. It's becoming harder and harder to travel. I've always found that in committees, what we hear in the Senate and what we hear from witnesses is a different reality when you go and meet Canadians on their home ground and ask questions. I hope at some point it will be easier for us to get back to that.

Senator Cormier: I can give you some examples. We did travel — Senator Poirier and I were on these trips — to Winnipeg, New Brunswick and Prince Edward Island, and we met with different stakeholders from different sectors concerning the Official Languages Act. It was enlightening for us and helped us in the long study that we did on the modernization of the Official Languages Act. That study took two years. I think of the impact travel had on our study and in understanding the evolving realities. It's not fixed in time. The challenges are evolving, and it's very important for us to travel. Thank you for that question.

[*Translation*]

The Chair: In other words, if I understand correctly, you think it's very worthwhile. Although you can meet and speak with stakeholders remotely, travelling to a place gives you an opportunity to see what the conditions are on the ground, to meet with more people and to better understand what people are dealing with in their community.

[*English*]

Senator Cormier: We're speaking about communities here, not only about individuals. Communities are very important too.

Senator Batters: Thank you to both of you for being here today and for all your important work on this committee. I know you have both been on this committee for quite some time.

I wanted to ask about your committee's reports and what process you use. Different committees have different processes when drafting reports and determining recommendations. Does your steering committee play a particular role in the drafting of the report and the recommendations and then you bring that to the full committee? How do you work that?

minorités travaillent et vivent. C'est très important pour nous. Je pense que nous pourrions voyager davantage, mais nous savons que cela prend du temps et coûte de l'argent. Je pense que les voyages sont essentiels.

La sénatrice Ataullahjan : Je posais la question, sénateur, parce que vous avez mentionné le budget. Il est de plus en plus difficile pour les comités de se déplacer. J'ai toujours trouvé que lorsque nous rencontrons et questionnons les Canadiens chez eux, nous découvrons une réalité différente de ce que nous entendons au Sénat ou aux comités à Ottawa. J'espère que nous finirons par pouvoir recommencer à nous déplacer plus facilement.

Le sénateur Cormier : Je peux vous donner quelques exemples. Notre comité s'est bel et bien déplacé. Il s'est rendu à Winnipeg, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. La sénatrice Poirier et moi faisions partie de la délégation et nous avons rencontré différentes parties intéressées issues de divers secteurs concernant la Loi sur les langues officielles. Ce fut très éclairant. Cela nous a aidés dans notre longue étude aux fins de la modernisation de la Loi sur les langues officielles, qui a duré deux ans. Je pense à l'incidence de ces déplacements sur notre étude et notre compréhension des réalités changeantes. La réalité des minorités linguistiques n'est pas fixe dans le temps. Les problèmes évoluent, et il est très important que nous nous déplaçons. Je vous remercie de cette question.

[*Français*]

La présidente : En d'autres mots, si je vous comprends bien, c'est très intéressant de le souligner, le mode virtuel permet d'échanger, mais quand on se déplace à un autre endroit, on voit le contexte, on rencontre plus de monde et on est capable de comprendre un peu mieux la réalité des gens dans leur milieu.

[*Traduction*]

Le sénateur Cormier : Il est question ici de communautés, et pas seulement de personnes à titre individuel. Les communautés sont très importantes elles aussi.

La sénatrice Batters : Je vous remercie tous deux de votre présence aujourd'hui et de l'important travail que vous faites au sein de ce comité, dont vous faites partie depuis assez longtemps.

J'aimerais vous poser une question concernant les rapports de votre comité et le processus que vous utilisez. Chaque comité rédige ses rapports et détermine ses recommandations selon un processus différent. Votre comité directeur joue-t-il un rôle particulier dans la rédaction des rapports et des recommandations? Par exemple, est-ce lui qui les rédige, puis on présente le résultat au comité plénier? Comment fonctionnez-vous?

Senator Cormier: I'm pretty proud of the fact that in our committee, we bring everything to the whole committee. In terms of reports, for example, with the last report on francophone immigration, a draft was made from what we heard, and then we brought that draft to the whole committee and had a conversation on that. Then we made, of course, changes. We can make changes to that. We go back and forth a couple of times, if necessary, to get to the final version that everybody is comfortable with. We're mainly looking for consensus, and we make sure that in our reports, one person, one witness, can say one thing. Is it strong enough that we put it in the report? We're working on that. I have to say that, as a chair, being able to count on the members to make sure that the report represents exactly what we heard is a good thing for us. That's the way we usually work this.

Le sénateur Cormier : Je suis très fier du fait que dans notre comité, tout est décidé par le comité plénier. Par exemple, pour parvenir au plus récent rapport, qui porte sur l'immigration francophone, nous avons d'abord rédigé une ébauche à partir de ce que nous avions entendu, puis nous avons soumis cette ébauche au comité plénier et en avons discuté. Ensuite, nous avons, bien entendu, apporté des modifications. Il est possible de modifier l'ébauche. Puis, nous soumettons d'autres modifications et encore d'autres au besoin, jusqu'à ce que nous parvenions à la version définitive que tous les membres approuvent. Principalement, nous cherchons à atteindre un consensus. De plus, nous veillons à ce que nos rapports tiennent compte des opinions exprimées par les témoins qui valent la peine d'être soulignées. Nous évaluons les arguments pour inclure les plus solides dans le rapport. En tant que président, je dois dire qu'il est très avantageux de pouvoir compter sur les membres du comité pour produire des rapports qui représentent fidèlement ce que nous avons entendu. C'est habituellement ainsi que nous fonctionnons.

Senator Batters: Just so I'm clear on this, does the steering committee prepare the draft with the analysts and clerk and then bring that to the committee? Or do you start right with the full committee in coming to that draft?

La sénatrice Batters : Je veux simplement m'assurer de bien comprendre. Est-ce le comité directeur qui prépare l'ébauche avec l'aide des analystes et du greffier, puis il la soumet au comité plénier? Ou est-ce le comité plénier qui crée l'ébauche du début à la fin?

Senator Poirier: The way we start is once we've done the committee work, then our analysts and the people who work on our committee with us will do the first draft copy. Many times, that first draft copy will be sent to us, asking for our opinion, and we give permission just by answering that we're okay with it at this point — it's a draft — to be sent to all the committee members. Then it's sent off to all the committee members where it's a discussion and we go over all the parts and listen to what everybody has to say.

La sénatrice Poirier : Voici notre façon de commencer. Une fois que le comité a terminé ses travaux, les analystes et le personnel de soutien du comité rédigent l'ébauche initiale. Souvent, on nous envoie cette première version pour nous demander notre opinion, et nous autorisons sa distribution à l'ensemble des membres du comité en répondant simplement qu'elle nous convient pour le moment, puisque cela demeure une ébauche. Lorsque tous les membres du comité l'ont reçue, nous en discutons, en examinons chacune des parties et écoutons ce que chacun a à dire à son sujet.

When we get to the end of it — and correct me if I'm wrong — which we did this week, normally then we will say, "Okay, we've heard what you have to say. This report has to be finalized by a certain date. Is the committee comfortable with steering making sure all of this has been looked at and it's done?" And 99.9% of the time they are.

Cet exercice terminé, — et corrigez-moi si je me trompe — nous faisons normalement comme nous avons fait cette semaine, c'est-à-dire que nous disons : « D'accord, nous avons entendu ce que vous aviez à dire. Nous avons jusqu'à telle date pour parvenir à la version définitive de ce rapport. Est-ce que le comité consent à ce que le comité directeur s'assure que le rapport tient compte de tous les points de vue et y apporte la touche finale? » Je dirais que, dans 99,9 % des cas, les membres y consentent.

If there ever should be a little issue, we're very open. That's what happened this week. There was a little issue, even after all of that was done. A few of our colleagues had a bit of discomfort with a couple of words, so we had an in camera session last night before our meeting just to listen to why they had those concerns and then to make that final decision at the end. There is big respect among all of the members to make sure that they are comfortable. With the Official Languages Act, every situation in

Dans les rares cas où quelqu'un soulève une objection, nous sommes très ouverts. C'est ce qui s'est produit cette semaine. Un petit problème est survenu, même après toutes ces étapes. Quelques-uns de nos collègues n'aimaient pas la façon dont un passage était formulé. Nous nous sommes donc réunis à huis clos avant la réunion d'hier soir pour écouter leurs préoccupations et prendre une décision finale. Un grand respect règne parmi les membres. Nous tenons à ce que chacun approuve la version

Canada is very delicate because you're always dealing with minority groups.

Senator Batters: How do you decide who you're going to call as witnesses for your committee? Is that something that steering comes to a decision about? What challenges have you faced on the Official Languages Committee in selecting witnesses?

Senator Cormier: Actually, we work the same way as with the reports. We have a first list. We ask the analysts for a first list, and the members of the committee can send their proposals and suggestions for witnesses. Then we create a list from that. We do look at that list, but we usually come back to the committee to say, "Okay, these are the people we think are important to meet with." Sometimes we'll receive other suggestions to make sure that we have a good balance, because it's really important to have a good balance, as you know, for witnesses. That's the way we do it.

Senator Poirier: As steering, though, sometimes the list of suggestions is extremely long for the amount of time we have. At one point, we welcome all of it, and then we look at it in steering again and say, "Okay, this is the number of hours, and this is the number of meetings we have. This group will probably bring about the same amount of stuff that the other group will bring." If there are some that we cannot see but some of the members feel are important, we would ask if they would like to send a written submission to the committee.

Senator M. Deacon: Thank you for being here today.

It is interesting. Every committee does bring uniqueness, and some of this process work is quite different across committees. I'd like to ask you, as chairs and leaders with your committee, what does it feel like for you now with the possibility of these conversations we're having? Some of those possibilities are different across committees. One might be that there may be committees that have different times designated to them. There is already a bit right now, but it might be more purposeful and more explicit where we can only make so many things work each week. How do we make that happen? There might be almost like a streaming in the different lengths of committees. Committees may have fewer people on them. In your example, a committee may be on a Monday for three years and then it may be changed to a Thursday or moved throughout the calendar week. Those are three things: the size of the committee, the honoured rotation in the week of the committee, and the length of time of the committee. I'm curious what your thoughts are from your perspective.

finale. En ce qui a trait à la Loi sur les langues officielles, toutes les situations au Canada sont très délicates, puisqu'il est toujours question de groupes minoritaires.

La sénatrice Batters : Comment déterminez-vous qui vous invitez à témoigner devant le comité? Cette décision relève-t-elle du comité directeur? Quelles difficultés entourent le choix des témoins au Comité des langues officielles?

Le sénateur Cormier : En fait, nous procémons de la même manière que pour produire les rapports. Au départ, nous invitons les analystes à nous fournir une liste initiale. Ensuite, les membres du comité peuvent proposer et suggérer d'autres témoins, suite à quoi nous créons une deuxième liste. Alors, nous examinons cette liste et revenons habituellement au comité pour dire : « Voici, selon nous, les gens qu'il serait important de rencontrer. » Parfois, nous recevons d'autres suggestions pour rendre les points de vue plus équilibrés, car, comme vous le savez, l'équilibre est important en ce qui concerne les témoins. Voilà notre façon de procéder.

La sénatrice Poirier : Il arrive que la liste de suggestions soit beaucoup trop longue pour le temps dont nous disposons. Le comité directeur accueille volontiers toutes les suggestions, puis se dit : « Voici le nombre d'heures et de réunions que le comité peut consacrer à cette étude. Ce groupe présentera probablement un point de vue et des arguments comparables à cet autre groupe. » Lorsque nous sommes dans l'impossibilité d'entendre le témoignage de certaines personnes, mais que des membres du comité insistent sur son importance, nous invitons ces personnes à soumettre un mémoire au comité.

La sénatrice M. Deacon : Merci de votre présence aujourd'hui.

C'est intéressant. Chaque comité a son mode de fonctionnement unique, et certaines façons de procéder diffèrent considérablement d'un comité à l'autre. J'aimerais vous demander, en votre qualité de président et de leader au sein de votre comité, ce que vous pensez des possibilités qui pourraient découler du présent dialogue. Les possibilités ne sont pas les mêmes pour tous les comités. Par exemple, des comités pourraient se voir affecter un horaire différent. Cela se fait déjà dans une certaine mesure, mais il se pourrait que cela se fasse de manière plus intentionnelle et plus explicite, car il y a une limite à ce que l'on peut faire en une semaine. Quelle est la solution? Certains comités siègent pratiquement constamment. Certains comptent moins de membres que d'autres. Vous avez donné l'exemple d'un comité qui se réunit le lundi depuis trois ans et qui se réunirait maintenant le jeudi ou changerait constamment de jour d'une semaine à l'autre. Ma question porte donc sur trois choses : la taille du comité, l'horaire hebdomadaire traditionnel du comité, et le nombre d'heures de réunion du comité. Je suis curieuse de connaître votre point de vue à ce sujet.

Senator Cormier: Our committee has been sitting on Mondays since its creation. I don't understand why it has to sit on Mondays. It brings a lot of challenges in terms of travel, especially for members who are from far away, outside of Quebec and Ontario, and to attracting members. Some of our colleagues told me they wouldn't sit on OLLO because it's on Mondays. I think it's an issue and we should think about some kind of rotation. It has to be functional, but I think it would be important. I know there are other committees that sit on Mondays, but I find it challenging, as a chair, to make sure that we have quorum. That being said, we have very good participation. Most of the time, 85% of our members are around the table, so that's good.

In terms of the size, I find this committee so large, 15 members. It's huge. Our committee has 9 members. There are a lot of advantages to that, but there are challenges if people do not attend.

I don't know if I answered the three of your questions.

Senator Poirier: I have a couple of comments I'd like to add.

I do say it is a challenge for Monday night. Senator Cormier is right that there are so many people that don't want a Monday night. It's not necessarily because it's a Monday night; it's the issue of travelling. I have to tell you, honestly, it's worse since COVID because there are fewer flights, there are more cancellations and there are more delays. Even for me to get here for my Monday night meeting, up until a couple of weeks ago I had to leave Sunday morning to be able to be here for a 5 pm meeting. When you are only home for the weekend and you have to leave Sunday morning, it kind of makes it a challenge. That's definitely one issue that's there.

The other issue that's there — and this could be delicate, but I think it needs to be said — is that many people, including myself at the very beginning, see OLLO, first off when you talk about it, as the committee for the francophones.

[*Translation*]

It's known as the French committee. People don't realize that the committee is responsible for examining Canada's official languages, which are English and French.

[*English*]

I look at my background. When my colleague, Senator Mockler, asked me to be part of Official Languages, I said, "No, no, keep me away from that." I was born and raised in a

Le sénateur Cormier : Notre comité se réunit le lundi depuis sa création. Je ne comprends pas pourquoi il en est ainsi. Cela pose beaucoup de problèmes par rapport aux déplacements, surtout pour les membres qui représentent une région éloignée, autre que le Québec et l'Ontario. Il est donc difficile d'y attirer des membres. Certains de nos collègues m'ont admis qu'ils refusent de faire partie du Comité des langues officielles parce qu'il se réunit le lundi. J'estime que c'est problématique et que nous devrions envisager une sorte de rotation. Il faut que le tout demeure fonctionnel, mais je crois que ce serait important. Je sais que d'autres comités se réunissent le lundi, mais en tant que président, je trouve difficile de m'assurer qu'il y a quorum. Cela dit, nous avons un très bon taux de participation. La plupart du temps, 85 % de nos membres sont présents aux réunions, donc c'est bien.

Pour ce qui est de la taille, je trouve ce comité très gros. Il compte 15 membres; c'est énorme. Notre comité en compte neuf. Cela comporte beaucoup d'avantages, mais cela pose problème si des membres s'absentent.

Je ne sais pas si cela répond à vos trois questions.

La sénatrice Poirier : J'aimerais ajouter quelques observations.

J'estime que le fait que nos réunions aient lieu le lundi soir pose effectivement un problème. Le sénateur Cormier a raison de dire que cela dissuade beaucoup de sénateurs d'y participer. Le problème, ce n'est pas nécessairement le fait qu'il s'agit du lundi soir; le problème, ce sont les déplacements. Honnêtement, je dois vous dire que la situation est pire depuis la pandémie de COVID, car il y a moins de vols offerts, plus d'annulations de vols et plus de retards. Personnellement, jusqu'à il y a deux semaines, je devais partir le dimanche matin si je voulais arriver à temps pour ma réunion du lundi soir, à 17 heures. Quand on est chez soi seulement la fin de semaine et qu'on doit repartir le dimanche matin, cela complique la situation. C'est certainement un problème.

Un autre problème — c'est peut-être délicat, mais je crois qu'il faut le mentionner —, c'est que beaucoup de gens, y compris moi-même au tout début, considèrent a priori le Comité des langues officielles comme étant le comité des francophones.

[*Français*]

On dit que c'est le comité pour la langue française. Les gens ne voient pas que c'est un comité responsable d'examiner les langues officielles du Canada et que les langues officielles du Canada sont l'anglais et le français.

[*Traduction*]

Prenons mon expérience personnelle comme exemple. Lorsque mon collègue, le sénateur Mockler, m'a demandé de faire partie du Comité des langues officielles, j'ai dit : « Non, non,

francophone family where we only spoke French, but there was no French school. I went to school in English. Until I became a parliamentarian in the legislature of New Brunswick, I couldn't read a word of French. I started a little bit by raising my kids in a French school. I thought, "How am I going to be able to participate?" As you noticed when I read my notes, I still have words that I have difficulty with and sometimes have to change when I'm reading in French. Over the years, I became comfortable with it.

Many times, when we're trying to recruit new members — and we've had a few completely anglophone people come, but it has always been a challenge.

[Translation]

Getting more English-speaking members on the Official Languages Committee has always been a challenge. It's easier to attract French speakers. It's too bad that the committee is perceived to represent only the minority language — French — because that's not the reality.

[English]

That's not what the committee is all about at all. That is a reality. We constantly as a committee all work to make sure that people understand that we are there for the minority of the anglophone in Quebec, for the minority francophone across the country, and both are extremely important. We are there to make sure that equal rights are there for the two official languages of our country. That's really important.

Senator M. Deacon: From the experience the two of you have from your committee and looking out across other committees, what are those one or two things you're using to say, "You know what? We are really successful as a committee. We're hitting the mark. We think that we are fulfilling the mandate, and this is how we can say to the public our committee has been successful"?

Senator Poirier: The committee is great, but honestly, I have to say I'm also on Social, and we get along great there too and have a great committee there too. I'm assuming it is the same with most committees. When I was on Fisheries, it was the same, and we did well. It's about respect.

You asked about the hours and whether we need more hours and why some committees have more. We are not a committee that gets a large amount of legislation, as some committees do. I realized that when my colleagues who were here before were

épargnez-moi. » Je suis née et j'ai grandi au sein d'une famille francophone. Nous parlions uniquement français, mais il n'y avait pas d'école de langue française. J'ai donc fréquenté des écoles de langue anglaise. Avant de devenir parlementaire au sein de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, je ne savais pas lire un mot de français. J'ai commencé petit à petit en inscrivant mes enfants à une école de langue française. Je me suis dit : « Comment pourrai-je participer? » Comme vous l'avez sans doute remarqué lorsque j'ai lu mes notes, j'éprouve toujours de la difficulté à lire certains mots en français et je dois parfois changer de langue. Avec les années, j'ai appris à lire le français plus aisément.

Cette perception pose toujours problème lorsque nous tentons de recruter des membres, quoique nous ayons déjà eu des membres entièrement anglophones.

[Français]

Cela a toujours été un défi d'avoir plus de personnes anglophones au Comité des langues officielles. C'est plus facile d'essayer d'attirer des francophones. C'est malheureux qu'on ait la perception que le Comité des langues officielles est un comité réservé pour la langue minoritaire, à savoir le français, parce que ce n'est pas la réalité.

[Traduction]

Ce n'est pas du tout la raison d'être de ce comité. C'est la réalité. Notre comité s'efforce constamment de faire comprendre aux gens que nous sommes là pour défendre l'intérêt tant de la minorité anglophone au Québec que de la minorité francophone dans le reste du pays. Les deux sont extrêmement importants. Nous sommes là pour nous assurer que les communautés des deux langues officielles de notre pays jouissent de droits égaux. C'est très important.

La sénatrice M. Deacon : D'après votre expérience au sein de votre comité et d'après ce que vous savez des autres comités, quels critères utilisez-vous pour déterminer la réussite du comité? Nommez une ou deux choses qui vous font dire : « Vous savez quoi? Notre comité fonctionne très bien. Il fait vraiment du bon travail. Nous estimons que nous nous acquittons de notre mandat, si bien que nous pouvons dire au public que notre comité est une réussite. »

La sénatrice Poirier : Le comité est excellent, mais honnêtement, je fais également partie du Comité des affaires sociales, et nous nous y entendons tous également très bien. Je présume qu'il en est de même pour la plupart des comités. Lorsque je faisais partie du Comité des pêches, c'était la même chose, et nous fonctionnions à merveille. La clé, c'est le respect.

Vous avez parlé des heures. Vous avez demandé si nous avons besoin de plus d'heures de réunion et pourquoi certains comités en ont plus que d'autres. Contrairement à d'autres, notre comité n'est pas chargé d'étudier un très grand nombre de projets de loi.

talking about the need for extra hours because of the amount of legislation, I see the need in Social where we have two spots a week, and that's because we have not only reports we work on but the extra legislation that does come to us at Social.

There's a big respect. We work on consensus a lot. If there is something that we really have concerns about in a committee, we share it and we try to understand why they have that concern. I've never seen an issue, honestly, in any of the committees that I've worked with. If there's something that we feel that is not right and that needs to be addressed, I can easily call my colleague, the chair, and we'll have a chat and bring it to steering, and it usually all gets worked out very easily.

[Translation]

The Chair: This is a small aside. Here, we haven't gotten into the habit of allocating time for each question yet. We are experimenting with this kind of study. That was all I wanted to say.

[English]

Senator Woo: Good morning. Your committee has a special relationship with the Commissioner of Official Languages. In some ways, your committee is the only committee that has such a tight and particular relationship with an officer of Parliament. Can you say a bit more about the relationship with the commissioner's office? Is there some overlap between what they do and what you do? Is there room for closer collaboration? Just talk a bit more about that relationship.

Senator Cormier: They overlap. There are common concerns, for sure. The role of the commissioner is to, of course, receive complaints from citizens concerning non-respect of the Official Languages Act, and it is not our role to receive complaints. Of course, we have the mandate to have the commissioner appear at the committee and to speak about his reports. We had discussions about that. Of course, when he's before the committee, we have conversations about, for example, Bill C-13 right now. We ask him questions. The relationship is close, but at the same time there's a distance because we still have to keep in mind that we are not commissioners; we're senators. I'm not sure I'm answering the question, but we always read the reports and talk about the reports and have conversations about the reports, because they're very important. It's a way to evaluate the challenges that communities are going through. That's what I would say to this point.

Je l'ai réalisé quand j'ai entendu mes collègues qui ont comparu avant nous parler du besoin d'augmenter le nombre d'heures de réunion de leur comité en raison du volume de projets de loi qu'il est chargé d'étudier. Je reconnaissais cette nécessité pour le Comité des affaires sociales. Ce dernier se réunit deux fois par semaine parce qu'il travaille non seulement à des rapports d'étude, mais également à l'étude de projets de loi.

Il règne un profond respect. Nous travaillons beaucoup sur la base d'un consensus. Si quelque chose nous préoccupe réellement, nous en faisons part au comité, qui tente alors de comprendre cette préoccupation. Honnêtement, dans tous les comités dont j'ai fait partie, je n'ai jamais vu de problème. Si nous estimons que quelque chose n'est pas correct et qu'il faut y remédier, je peux facilement communiquer avec mon collègue, le président, pour en discuter et porter la question à l'attention du comité directeur. Habituellement, on trouve facilement une solution.

[Français]

La présidente : Je vais juste faire une petite parenthèse. Ici encore, on n'a pas pris l'habitude d'allouer un temps de parole pour chacune des questions. On expérimente avec ce genre d'étude. C'était la petite remarque que je voulais faire.

[Traduction]

Le sénateur Woo : Bonjour. Votre comité entretient une relation spéciale avec le commissaire aux langues officielles. D'une certaine façon, votre comité est le seul à avoir une relation aussi étroite et particulière avec un mandataire du Parlement. Pouvez-vous nous en dire plus au sujet de cette relation avec le commissariat? Y a-t-il un recouplement entre vos travaux et les siens? Y aurait-il place à collaborer plus étroitement? Parlez-nous simplement un peu plus de cette relation.

Le sénateur Cormier : Il y a recouplement. Certes, nous avons des préoccupations communes. Bien entendu, le rôle du commissaire est de recevoir les plaintes des citoyens concernant le non-respect de la Loi sur les langues officielles, ce qui ne correspond pas du tout à notre rôle. Évidemment, nous avons le mandat de citer le commissaire à comparaître devant le comité pour parler de ses rapports. Nous avons eu des discussions à ce sujet. De plus, lorsque le comité accueille le commissaire, nous discutons également avec lui des projets de loi à l'étude qui le concerne, tels que le projet de loi C-13 en ce moment. Nous lui posons des questions. La relation est étroite, mais en même temps, il y a une certaine distance, car nous devons toujours garder à l'esprit que nous ne sommes pas des commissaires; nous sommes des sénateurs. Je ne sais pas si cela répond à la question, mais nous lisons toujours les rapports du commissaire et en discutons, car ils sont très importants. C'est une façon d'évaluer les problèmes que vivent les communautés. C'est ce que je dirais pour l'instant.

Senator Woo: I'm just trying to get an understanding of the relationship. The commissioner presumably has some kind of research secretariat that does studies or collects complaints, for sure. Do you draw on the ongoing work of the commissioner, or do you really just intersect with the commissioner when a report comes out or when there's a bill?

Senator Cormier: We use the data and the research and the results of their research. We use that all the time in committee. We quote the commissioner at almost every meeting because the research he's doing is important and relevant. He won't do research for us, of course. We do quote the commissioner very often.

Senator Poirier: There's a good relationship between the commissioner's office and the OLLO committee, definitely. We do meet with him regularly. He makes us aware of what's going on. When the reports come out, he often will ask even just to see if we can have a virtual meeting with me personally, and he'll do it with him personally, to go over the report so that we understand what he's facing and what challenges he has. When we did the study on the Official Languages Act, we met with him also at that point to understand how his job can be easier, how best can he answer the complaints he's getting to address and what's missing that he feels should happen. He will share things like that with us. If we're doing a certain study on certain things, sometimes if we feel that he can play a role in helping us or give us some perspectives, we will invite him. There is a good relationship with the Commissioner of Official Languages. I think at the end of the day, we're all there for the same reasons.

Senator MacDonald: Senator Woo touched upon the question I was going to ask. I will go at it from a different angle. The Official Languages Commissioner has a budget of about \$5 million a year, so it's very substantial. I'm curious. What work do you do that is completely separate from the work they do, or what work do they do that's completely separate from the work the committee does? Is there a lot of overlap in the committee in the work?

Senator Cormier: I will answer this in French, senator, because I will be more comfortable answering it in French.

[*Translation*]

The work doesn't overlap. I should point out that the new Official Languages Act will probably result in a stronger mandate for the Commissioner of Official Languages. The hope is that the commissioner will have significantly more power to ensure compliance with official languages obligations within the public service. The commissioner already has some power in that regard.

Le sénateur Woo : J'essaie simplement de comprendre la relation. Le commissaire a, on peut supposer, un genre de secrétariat chargé de faire des recherches, de réaliser des études ou de recueillir les plaintes. C'est certain. Est-ce que vous vous appuyez sur les travaux du commissaire, ou est-ce que vous répétez simplement le travail du commissaire pour publier vos rapports ou étudier un projet de loi?

Le sénateur Cormier : Nous utilisons les données, les études et les résultats de ses recherches. Nous les utilisons constamment au comité. Nous citons le commissaire pratiquement à toutes les réunions parce que les recherches qu'il effectue sont importantes et pertinentes. Évidemment, il ne fait pas de recherches pour nous. Cela dit, nous citons le commissaire très fréquemment.

La sénatrice Poirier : Il existe assurément une bonne relation entre le commissariat et le Comité des langues officielles. Il est vrai que nous le rencontrons régulièrement. Il nous informe de ce qui se passe. Lorsqu'un rapport est publié, il n'est pas rare qu'il demande de me rencontrer personnellement par vidéoconférence pour parler du rapport afin que nous comprenions les problèmes auxquels il doit faire face et les difficultés qu'il éprouve. Lorsque nous avons réalisé l'étude concernant la Loi sur les langues officielles, nous l'avons également rencontré pour comprendre s'il y aurait moyen de faciliter son travail, la meilleure façon dont il peut répondre aux plaintes qui lui sont confiées et comment remédier aux lacunes qui existent selon lui. Il nous donne son avis sur ce genre de choses. Si nous effectuons une étude sur un sujet donné et que nous estimons que son avis pourrait nous aider ou mettre les choses en perspective, alors nous l'invitons. Nous avons une bonne relation avec le commissaire aux langues officielles. Au bout de la ligne, je crois que nous sommes tous là pour les mêmes raisons.

Le sénateur MacDonald : La question du sénateur Woo rejoint celle que j'allais poser. Je vais donc aborder le sujet sous un angle différent. Le commissaire aux langues officielles a un budget d'environ 5 millions de dollars par année, ce qui est peu négligeable. Je suis curieux. Quel travail effectuez-vous qui ne rejoint aucunement le sien ou vice versa? À quel point les travaux du comité et du commissariat se juxtaposent-ils?

Le sénateur Cormier : Je vais répondre à la question en français, sénateur, car je serais plus à l'aise ainsi.

[*Français*]

Il n'y a pas de juxtaposition du travail. D'ailleurs, je rappelle que le mandat du commissaire aux langues officielles sera probablement bonifié avec la nouvelle Loi sur les langues officielles. On souhaite qu'il ait beaucoup plus de pouvoir pour intervenir dans la fonction publique en ce qui a trait au respect des langues officielles. Il le fait déjà en partie.

I don't think there's any overlap. We carry out a number of studies that the Commissioner of Official Languages does not. We carry out on-the-ground studies on various aspects and in various sectors that the commissioner does not. The commissioner's office does a lot of work and research. As I said, it receives complaints that we do not. It has the role of a watchdog. When it comes to compliance with the Official Languages Act, one of the commissioner's roles is to promote both official languages, and in that respect, the commissioner has tools that the Senate committee does not.

[English]

Senator Poirier: The other thing that's important is that at OLLO we do a lot of good studies on reports that we put out. A comment we've heard a lot is from witnesses who say they appreciate our reports because they become a tool for them. They are a voice for minority groups. The report as a tool gives them something they can use to lobby government and political parties, because the report has been published and comments have been made. It's a road map for them. It brings them a step closer to always having the same services and rights in a linguistic community where they are in a minority situation. I don't think that's a role that the commissioner plays at all. It's completely different. As my colleague said, we do not take the complaints. We're not the ones who can respond to the complaints and have the data on the complaints. That's information he provides to us through his annual report, which is public. It's completely different.

Senator Cormier: If I may give the example of the two-year study we did on the modernization of the Official Languages Act, the anglophone community from Quebec took that report and worked with it. They appreciated the content of the report, and as Senator Poirier said, it became a tool for them, as it does for other communities. We're proud of our reports. I think we're doing a good job.

Senator Poirier: The work the committee did on our last report was the base and maybe the beginning of an important bill that will be coming, Bill C-13. We often ask the government for a response from our reports. Somebody said, "How can we get a response when the report sits on a desk?" We ask, most of the time.

[Translation]

The Chair: Do you get a response?

Je ne crois pas qu'il y ait de juxtaposition. Nous menons un certain nombre d'études que le commissaire aux langues officielles ne fait pas. Nous menons des études sur le terrain sur différents aspects et dans différents secteurs que le commissaire ne fait pas. Le commissariat, à son point de vue, fait beaucoup de travail et de recherche. Comme je l'ai exprimé plus tôt, il reçoit des plaintes que nous ne traitons pas. Il a donc un rôle de chien de garde. Pour ce qui est du respect de la Loi sur les langues officielles. Il joue à la fois un rôle de promoteur des deux langues officielles. Il possède des outils qui ne sont pas ceux du comité sénatorial à cet égard.

[Traduction]

La sénatrice Poirier : Aussi, il est important de souligner que le Comité des langues officielles effectue de nombreuses études à l'issue desquelles il publie des rapports fort utiles. Beaucoup de témoins nous disent qu'ils sont reconnaissants pour nos rapports parce qu'ils s'en servent comme outils. Ces rapports sont la voix des groupes minoritaires et ces personnes s'en servent pour faire du lobbying auprès du gouvernement et des partis politiques. Les observations recueillies et publiées dans ces rapports représentent une feuille de route pour elles en vue de nous rapprocher de l'objectif où toutes les communautés de langue officielle en situation minoritaire jouissent des mêmes services et des mêmes droits que les communautés de langue officielle en situation majoritaire. Je doute qu'il s'agisse-là d'un rôle assumé par le commissaire. C'est complètement différent. Comme l'a dit mon collègue, nous n'acceptons pas les plaintes du public. Nous ne sommes pas chargés de traiter ces plaintes ni de recueillir des données à leur sujet. Le commissaire nous fournit ces renseignements dans ses rapports annuels, qui sont rendus publics. Nos mandats sont complètement différents.

Le sénateur Cormier : Si je puis, j'aimerais donner l'exemple de l'étude que nous avons réalisée sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles, qui s'est étalée sur deux ans. La communauté anglophone du Québec a pris ce rapport et s'en sert. Elle est reconnaissante pour son contenu, et comme l'a mentionné la sénatrice Poirier, le rapport est devenu pour elle un outil, et cela vaut pour d'autres communautés également. Nous sommes fiers de nos rapports. Je crois que nous faisons du bon travail.

La sénatrice Poirier : Le travail effectué par le comité sur notre dernier rapport était la base et peut-être le début d'un projet de loi important à venir, le projet de loi C-13. Nous demandons souvent au gouvernement de répondre aux conclusions de nos rapports. Quelqu'un a demandé comment nous pouvons obtenir une réponse si le rapport reste posé sur un bureau. La plupart du temps, nous demandons simplement.

[Français]

La présidente : Obtenez-vous des réponses?

Senator Poirier: Sometimes. Getting a response can take a while. Nevertheless, we do it.

[English]

Senator MacDonald: Are there deficiencies with the official languages office that you've identified? Are there things they could do better than they do? I'm curious about your assessment of the job they've done over the years and the job they're presently doing in terms of managing language.

Senator Cormier: I think we can always do a better job as senators, and I think the commissioner can also do a better job in a certain way, but I don't have specific examples of where I think he should work better. The relationship we have with the commissioner is transparent and honest. When we have something to say to the commissioner, we say it. We have that transparency in our conversations. I can't identify something specifically where they should work better.

Senator Poirier: The only thing I could say, which I think was outside of the commissioner's ability, is that when there are complaints, sometimes he was limited in terms of what he could do about the complaint and any sanctions that could be offered. I think some of that may be addressed in Bill C-13, which will be coming. That's not anything about his fault or what he can do better. It was just that it was not the way his office was set up. That was not a possibility. You get complaints that come in. One we get a lot is the ability through the airports with the official languages, but you can only do so much. He was limited in terms of what he could do in sanctions.

Senator Cormier: The number of complaints has gone up tremendously in the last years, and I don't know if there are resources for the commissioner in terms of having capacity to deal with the complaints in a timely manner. There are a lot of complaints. They were through the pandemic, but there are complaints all the time. It's more of a challenge. Resources could be an issue.

Senator Wells: Thank you, witnesses.

You had mentioned in a previous response the predominance of French-speaking people on this committee, and Senator Poirier mentioned specifically that it's sometimes difficult to get anglophones on it. Is there any special emphasis to get the voices of not just English-only, and perhaps English-only in Quebec, obviously, because of the predominance of French and the provincial laws that have been enacted and that could be seen as going against the Charter of Rights and Freedoms? Has there been any work done specifically which looks after the English rights in Quebec?

La sénatrice Poirier : Parfois, oui. Obtenir la réponse prend parfois un certain temps. Malgré tout, nous le faisons.

[Traduction]

Le sénateur MacDonald : Avez-vous identifié des lacunes concernant le Commissariat aux langues officielles? Pourrait-il améliorer certaines choses? J'aimerais savoir comment vous évaluez le travail qu'il a accompli au fil des ans et celui qu'il accomplit actuellement en matière de gestion des langues.

Le sénateur Cormier : Je pense que nous pouvons toujours faire mieux en tant que sénateurs, et je pense que le commissaire peut également améliorer son travail d'une certaine manière, mais je n'ai pas d'exemples spécifiques sur les points à améliorer. La relation que nous entretenons avec le commissaire est transparente et honnête. Lorsque nous avons quelque chose à lui dire, nous le faisons. Nos conversations sont transparentes. Je ne saurais dire précisément dans quels domaines le commissariat pourrait s'améliorer.

La sénatrice Poirier : La seule chose que je pourrais dire, et qui, je pense, n'est pas du ressort du commissaire, il est parfois limité dans son action et dans les sanctions qu'il peut proposer pour ce qui est des plaintes. Je pense que le projet de loi C-13, qui sera bientôt présenté, permettra de remédier en partie à cette situation. Cela ne signifie pas que c'est de sa faute ou qu'il peut mieux faire. Simplement, son bureau n'a pas été conçu pour cela. Ce n'était pas possible. On reçoit des plaintes, comme celle concernant la capacité des aéroports à communiquer dans les langues officielles, mais il y a des limites à ce que l'on peut faire. Le commissaire se retrouve limité dans les sanctions qu'il peut appliquer.

Le sénateur Cormier : Le nombre de plaintes a considérablement augmenté ces dernières années et je ne sais pas si le commissaire dispose des ressources nécessaires pour traiter les plaintes en temps voulu. Les plaintes sont nombreuses. Il y en a eu beaucoup pendant la pandémie, mais il y en a tout le temps. C'est un véritable défi. Le manque de ressources pourrait représenter un problème.

Le sénateur Wells : Merci aux témoins.

Vous avez mentionné dans une réponse précédente la prédominance des francophones au sein de votre comité, et la sénatrice Poirier a mentionné en particulier qu'il est parfois difficile de recruter des anglophones pour y siéger. Cherche-t-on à faire entendre la voix des anglophones, et peut-être des anglophones du Québec, évidemment, en raison de la prédominance du français et des lois provinciales qui ont été adoptées et qui pourraient être considérées comme allant à l'encontre de la Charte des droits et libertés? Des travaux ont-ils été menés sur les droits des anglophones au Québec?

Senator Cormier: Of course, we take into consideration the challenges that the anglophone community has in Quebec. But I will say that, as for the members, I've been lobbying the different groups saying that we need someone from the anglophone community around the table. Membership of committees can be an issue. To have diverse expertise and to make sure, in the case of the Official Languages Committee, that there are anglophones around the table, we usually have at least one member who is from the anglophone community, but it's not always the case. As Senator Poirier said previously, we are very sensitive and aware of that, and we make sure that we consider the challenges the anglophone community has in Quebec. Of course, we all know that both official languages are equal in rights. The challenges are different sometimes between the two communities, but we have to take that into consideration. We have to make sure that the anglophone voice around the table is there. I have to be honest that it's a challenge sometimes, because with the way the committees are constituted, who decides? It's a message that we can send to all groups. It's important to have around the table not only francophones from outside Quebec, but it's also important to have anglophones and all kinds of expertise around the table too.

Senator Poirier: Sometimes when somebody doesn't live in a situation where they're in a minority, it's hard for them to understand what you're going through when you're in a minority situation. That's why I think sometimes it's important to not just have only francophones. We always work hard to have somebody on the anglophone side. We have had some. Senator Jaffer was here for a while.

Senator Cormier: Yes.

Senator Poirier: She speaks very well in French, but she has an anglophone background also. We have had different ones, and we welcome other members.

Senator Cormier: We have interpretation, so if somebody doesn't speak French, they can be a member of the committee.

Senator Wells: Thank you for that. My question was about the composition of the committee, but it was more about the output and the representation that the Senate is required to do on minority rights. Certainly, English would be a minority right that is challenged in Quebec. I don't think there would be any disagreement on that. You say that Canada is officially a bilingual country, but, of course, we know there's not fairness across the board on that. That's something that I think needs to have some greater emphasis.

Le sénateur Cormier : Bien entendu, nous tenons compte des difficultés rencontrées par la communauté anglophone au Québec. Mais je dirai que, pour ce qui est des membres, j'ai fait pression sur les différents groupes en disant que nous avions besoin d'un représentant de la communauté anglophone autour de la table. La composition des comités peut poser problème. Pour avoir des compétences diverses et pour nous assurer, dans le cas du comité des langues officielles, qu'il y a des anglophones autour de la table, nous avons habituellement au moins un membre qui vient de la communauté anglophone, mais ce n'est pas toujours le cas. Comme la sénatrice Poirier l'a dit précédemment, nous sommes très sensibles et conscients de cela, et nous veillons à tenir compte des difficultés rencontrées par la communauté anglophone au Québec. Bien sûr, nous savons tous que les deux langues officielles sont sur un pied d'égalité pour ce qui est des droits. Les difficultés varient entre les deux communautés, mais nous devons en tenir compte. Nous devons nous assurer que la voix anglophone autour de la table est présente. Je dois avouer que c'est parfois un casse-tête, car compte tenu de la façon dont les comités sont constitués, qui peut prendre cette décision? C'est un message que nous pouvons envoyer à tous les groupes. Il est important d'avoir autour de la table non seulement des francophones de l'extérieur du Québec, mais aussi des anglophones et toutes sortes de compétences.

La sénatrice Poirier : Parfois, lorsque quelqu'un n'a jamais vécu dans une situation où il était minoritaire, il lui est difficile de comprendre ce que les autres ressentent lorsqu'ils sont en situation minoritaire. C'est pourquoi je pense qu'il est important de ne pas avoir que des francophones autour de la table. Nous nous efforçons toujours d'avoir quelqu'un du côté anglophone. Nous en avons eu quelques-uns. La sénatrice Jaffer y a siégé pendant un certain temps.

Le sénateur Cormier : Oui.

La sénatrice Poirier : Elle s'exprime très bien en français, mais elle est également anglophone. Nous avons eu d'autres anglophones et nous accueillons volontiers d'autres membres.

Le sénateur Cormier : Nous disposons d'un service d'interprétation, de sorte que si quelqu'un ne parle pas français, il peut quand même siéger au comité.

Le sénateur Wells : Je vous remercie de votre réponse. Ma question portait sur la composition du comité, mais elle concernait davantage les résultats et la représentation que le Sénat est tenu d'assurer en matière de droits des minorités. Certes, l'anglais est un droit des minorités qui est remis en question au Québec. Je ne pense pas qu'il y ait de désaccord sur ce point. Vous dites que le Canada est officiellement un pays bilingue, mais, bien sûr, nous savons qu'il n'y a pas d'équité dans ce domaine. C'est un point sur lequel je pense qu'il faut insister davantage.

Senator Poirier: Just a comment I want to make: Since we're both from New Brunswick, which is the only official bilingual province in the country and where the francophone population is roughly between 30 and 33%, we've lived this all our lives, so we understand it.

[Translation]

The Chair: I have a question about the groups. With the previous panel, we talked about the proportional representation of the groups. Are you encountering any challenges in terms of the new reality in the Senate? I'm talking, of course, about the fact that there are so many groups. Are all the groups represented on your committee?

Senator Cormier: Recruiting members from all the groups can be a challenge. One group wasn't consistently represented. I would say there is an effort to ensure that every group is represented.

No doubt everyone will show up when Bill C-13 is referred to the Senate, given how important the legislation is for Canadians.

The Chair: Thank you very much. It's 11:30 a.m., which means we are out of time. Thank you for appearing before the committee. It was very instructive and helpful. See you next time.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Poirier : Je voudrais ajouter une chose. Comme nous venons tous deux du Nouveau-Brunswick, qui est la seule province officiellement bilingue du pays et où le pourcentage de francophones se situe entre 30 et 33 %, nous avons vécu cette situation toute notre vie, et nous la comprenons donc parfaitement.

[Français]

La présidente : J'aimerais poser une question au sujet des groupes. On a parlé, avec l'autre groupe de témoins, de la représentation proportionnelle des groupes. Avez-vous des difficultés par rapport à la nouvelle réalité au Sénat, qui consiste à avoir plusieurs groupes? Avez-vous des membres de tous les groupes?

Le sénateur Cormier : Avoir des membres de tous les groupes peut poser un défi. Un des groupes n'était pas représenté de façon constante au sein du comité. Je crois qu'un effort est fait pour que chaque groupe soit représenté.

Tout le monde se présentera sûrement à la table avec l'arrivée du projet de loi C-13, parce que c'est quand même un projet de loi très important pour les Canadiens et les Canadiennes.

La présidente : Merci beaucoup. Il est 11 h 30 et notre temps est écoulé. Je vous remercie d'avoir comparu devant le comité; c'était très intéressant et fort utile. À bientôt.

(La séance est levée.)
